

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCV - Année 1968

2^e LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Avril 1968	85
Mai 1968	87
Juin 1968	90
Un intéressant escalier périgourdin du XVI ^e siècle (Pierre AUBLANT)	93
Le château de Badefols-sur-Dordogne et ses dépendances à la fin du XVIII ^e siècle (Jean BOUCHEREAU)	99
Parmi les églises et chapelles du Sarladais : Saint-Martin de Castels - Redon - Espic (Alberte SADOUILLET-PERRIN)	111
Les églises de Castels et de Redon-Espic (Jean SECRET)	119
Les fouilles gallo-romaines à Périgueux au cours des dernières années -- Notes sommaires (Max SARRADET)	122
Où était la maison du vigier de Périgueux (Arlette HIGOUNET-NADAL) ..	126
La voûte en bois de la chapelle des Augustins à Périgueux (M. et G. PONCEAU)	130
Notes sur le château de la Rue à Mauzac (Jean SECRET)	133
Notes de préhistoire en Périgord (A. ROUSSOT et J. ROUSSOT-LARROQUE) ..	139
Déclaration et procuration faites par le vicomte de Monbazillac en faveur de Jean Alba (J. BERNICOT)	154
Extraits du règlement intérieur de la Société	155

Payez votre cotisation

1968

Titulaires :

France	10 F.
Etranger	11 F.

Abonnés	13 F.
----------------------	--------------

C.C.P. de la Société : Limoges 281-70

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents: 32. — Excusés: 2.

Nécrologie. — M^{me} Jeanne Lafond-Grellety.

Remerciements. — MM. Alain de Chantérac et Bertrand d'Abzac; ce dernier joint à sa correspondance un chèque substantiel pour la Société.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Un article de M. Jean-Marie Dunoyer sur l'exposition Léon Bloy à la Bibliothèque nationale, découpé dans « le Monde » du 9 mars 1968 par M. Jean Secret.

Comité d'études historiques et archéologiques de la région d'Eymet, Bulletin annuel de liaison, n° 3, 1966-67; offert par le Comité. A noter dans ce périodique un article de M. Mathieu sur la bataille d'Eymet (1377).

Postes et télécommunications, n° 148, avril 1968; don de M. Secret. On remarque dans cette publication une interview de M. Louis-René Nougier, « A propos de la sortie d'un timbre sur Lascoux... L'art préhistorique était avant tout un art utilitaire ».

Arlette Higounet-Nadal, *Une opération des Bardi : un versement de la dot d'Agnès de Périgord, princesse d'Achaïe* (extr. des « Annales du Midi », t. 78, n° 77-78, 1966); hommage de l'auteur.

Photographie de Saint-Front de Périgueux, d'après un cliché pris vers 1900; don de M^{me} Fellonneau.

Reproduction d'un plan du XVIII^e siècle représentant le présidial de Périgueux et conservé aux Archives de la Gironde; plan de la chapelle de la Madeleine à Tursac, non loin du château du Petit-Marzac; ces deux pièces offertes par M. Guy Ponceau.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Congrès. — La Société française d'archéologie annonce que la 126^e session du Congrès archéologique de France aura lieu en Haute-Bretagne du 12 au 19 mai 1968. La Fédération historique du Sud-Ouest, d'autre part, tiendra son 21^e Congrès d'études régionales à Bayonne les 4 et 5 mai prochains.

Revue bibliographique. — M. Becquart a relevé dans la *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XXXVI, 1968, n° 127, une étude par M. A. Coffyn du dépôt de Saint-Denis-de-Pile et du bronze final girondin. Les dépôts de ce groupe, souligne l'auteur, sont peu nombreux mais contiennent une grande variété d'objets; un dépôt analogue existe en Dordogne, celui de Fontanguillère à Rouffignac-de-Sigoulès.

Dom G. Charvin poursuit dans la *Revue Mabillon*, t. LXVII, 1967, n° 229-230, sa nomenclature des religieux de la Congrégation de Saint-Maur pendant la Révolution. Il cite notamment François et Guy Lapouraille, tous deux natifs de Nontron, ainsi que Jean-Baptiste Lestrade, qui fut religieux à Brantôme.

Le *Bulletin de la Société préhistorique française, comptes rendus des séances mensuelles*, publiée au t. LXV, n° 2 de 1968, un article du Dr Allain, « A propos du Badegoulien ». L'auteur y insiste fort judicieusement sur les incertitudes de la terminologie en ce qui concerne les différentes époques et sous-époques de la préhistoire.

M. Jean Secret commente les *Actes du quatrième colloque des Présidents de Sociétés savantes* (Strasbourg, 1967) et, particulièrement, le rapport d'orientation sur le rôle actuel et les perspectives d'avenir de ces compagnies, présenté par M. Bautier, secrétaire scientifique du colloque.

Enfin *La vie bergeracoise*, février 1968, n° 39, continue la publication par M. Robert Coq de son « Dictionnaire... des rues de Bergerac ».

Communications. — M. le Président rend compte d'une réunion qui s'est tenue récemment à Périgueux et qui avait pour but de fédérer les sociétés ou organismes dont l'activité vise à protéger le patrimoine esthétique du département de la Dordogne. A cette fédération s'agrégeront plus tard toutes les sociétés locales qui le désireront, un programme de conférences d'information sera dressé.

M. Secret a pris connaissance, dans la revue *Maison et jardin*, n° de décembre 1967 - janvier 1968, d'un reportage fort bien illustré sur la demeure du Chauffeur à Sourzac, restaurée par son propriétaire, M. Dambier.

Le Secrétaire général a noté, dans *Sud-Ouest* du 11 mars 1968, un article de notre Président sur l'éventuelle création d'un parc régional de la préhistoire en Dordogne, dans la région de la Vézère et des Beunes. Ce thème est repris par M. Louis Durand, propriétaire du château de Fages, dans *L'Information sarladaise* du 23 mars.

Notre collègue M^{me} Sadouillet-Perrin publie dans *Périgord actualités* — *Mouin pais*, n° 358 du 9 mars 1968, un document inédit qui semble être un projet du cahier de doléances de Saint-Cyprien, rédigé en 1789.

Le n° 23 du *Bulletin du Centre d'information de la recherche historique en France*, dépouillé par M. Becquart, donne la liste des sujets de thèses déposés de 1964 à 1967 dans les Facultés des Lettres et de Droit de Paris et de province. On note pour Paris quatre sujets sur Montaigne, deux sur Léon Bloy, un sur Fénelon et un sur Jean de Lingendes, ainsi que le travail de M^{me} Higounet sur la population de Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles.

Le bulletin n° 91 de Théodore Tausky, printemps 1968, offre aux amateurs une chartre de 1344 par laquelle Adhémar de Beynac donne quittance à Guillaume de Thémines pour 5.000 sous tournois (prix 80 F, n° 57 du catalogue). M. Becquart a fait l'acquisition de ce document pour les Archives départementales.

M. Max Sarradet, Conservateur régional des Bâtiments de France, nous a fait parvenir un relevé sommaire des fouilles gallo-romaines pratiquées à Vésone au cours des dernières années, ainsi qu'une note sur le péribole du temple de Vésone. Cette documentation sera publiée dans notre *Bulletin*.

M. Bernicot, qui poursuit avec régularité ses envois, nous communique le texte d'un acte notarié de 1720 portant vente du domaine de Fougeyrat, près de Saint-Julien-d'Eymet, par les trois frères de Brugière, en faveur de Jean Malardeau. Est annexé au document un brevet royal octroyant aux vendeurs, qui étaient protestants, la permission d'aliéner leur domaine (21 juillet 1704).

M. Jean Secret a visité la gentilhommière de Saint-Michel à Cantillac, propriété de M. Lesca. Il en décrit les éléments les plus intéressants : une cheminée du XVI^e siècle et un bas-relief avec inscription.

M^{me} Higounet, à l'aide des documents d'archives qu'elle a consultés, s'est efforcée d'identifier et de localiser la maison du vigier à Périgueux. Cet important personnage, qui rendait la justice au nom du chapitre Saint-Front, demeurait aux XIII^e et XIV^e siècles dans un « hospitium », que l'on peut situer au coin des rues actuelles du Calvaire et Saint-Roch. Le brillant exposé de M^{me} Higounet, qu'on lira dans un de nos prochains fascicules, suscite un vif intérêt dans l'auditoire : interviennent notamment dans la discussion MM. Secondat et Secret, ainsi que M^{lle} Desbarats.

Enfin M. Ponceau présente les deux plans dont il est question aux *Entrées*.

Admissions. — M. Roger PELLETIER, la Borie, Saint-Astier ; présenté par MM. Chastres et Secondat ;

M. Jean-Claude LASSEIRE, 73, rue de Belfort, Bordeaux ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. Jean-René MATHIEU, boulevard National, Eymet ; présenté par M^{lle} Petit et M. Vautier ;

M. le Colonel Roland LANDRY, le Vieux Logis, 56, rue de Bergerac, Mussidan ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. Yann MOREL, domaine Saint-Michel, Tourtoirac ; présenté par MM. le Dr Gay et Jean Lassaigne ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

M. Jacques LAFOND-GRELLETY, 13, rue Jean-et-Charles-Pannetier, Bordeaux, est admis en remplacement de sa grand'mère, décédée.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 2 MAI 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 38. — Excusé : 1.

Nécrologie. — M^{me} L. Roux.

Félicitations. — M. Max Ardillier, nommé commandeur du Mérite et dévouement français ; M. Jean Pénicaud, intronisé grand consul de la Vinée de Bergerac.

Remerciements. — MM. Jacques Lafond-Grellety, Jean-Claude Lasserre, le Colonel Roland Landry, le Commandant J.-R. Mathieu.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Roger Pelletier, *Les souterrains-refuges en France*, dans la revue « Touring plein air », n^o 232 du 15 janvier 1968 ; — le même, *Souterrains-refuges d'Aquitaine, les cluseaux*, dans « Le Chas-

seur français », n° 838 de décembre 1966 ; ces deux articles offerts par leur auteur.

Compte rendu par M. Bernard Halda d'un livre de M. François Ribadeau-Dumas, « Fénelon et les saintes folies de M^{me} Guyon » ; article découpé par M. le Président dans un n° récent des *Nouvelles littéraires*.

L'abbaye de Notre-Dame des Dombes (Lyon, Lescuyer, 1963), opuscule offert par M. Jean Secret, qui y a noté un portrait de Dom Augustin, marquis de Ladouze.

Alain Roussot, Claude Andrieux et André Chauffrissse, *La grotte Nancy, commune de Sireuil (Dordogne)* (extr. du t. XCV de notre « Bulletin ») ; hommage des auteurs.

Photographies offertes par M^{lle} Desbarats, représentant diverses maisons de Périgueux (rue Saint-Roch, rue Sully, rue du Calvaire, maison du vigier).

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — On note dans *Gallia-Hispania*, 1^{er} trimestre 1968, n° 54, un article de M. Secret sur Léon Bloy. Une malencontreuse coquille a fait écrire à notre Président « marché noir » pour « Marchenoir », au 3^e paragraphe de son texte.

Dom G. Charvin poursuit au t. LVII, n° 231, de la *Revue Mabillon*, janvier-mars 1968, sa nomenclature des religieux de la Congrégation de Saint-Maur pendant la Révolution. Il cite Dom Jean Menut, natif de la Rochebeaucourt, qui fut prieur de Brantôme en 1778 puis vicaire constitutionnel à Nontron.

Le n° 26 de *Lemouzi*, avril 1968, donne le texte du prêche en langue d'oc prononcé le 27 août 1967 par Joseph Salvat, à l'église de Coulounieix, en l'honneur du poète Albert Pestour.

Le Secrétaire général a noté dans *Périgord magazine*, n° 42 d'avril 1968, un reportage d'Olivier Noailles sur « les trésors de Bourdeilles » ; dans *Spéleo-Dordogne, bulletin du Spéleo-Club de Périgueux*, n° 24 d'octobre 1967, des articles de G. Delorme sur « le Causse sud-périgourdin », de S. Avrilleau sur la dénomination trop souvent fantaisiste des grottes du Périgord, ainsi qu'un compte rendu d'activité du Spéleo-Club pendant le 3^e trimestre 1967.

Excursion de juin. — Notre Trésorier, M. Aublant, annonce que la grande excursion annuelle de la Société a été fixée au dimanche 9 juin. On visitera le château de Fages dans la matinée sous la conduite du propriétaire, M. Louis Durand, l'après-midi sera consacrée tout entière à Belvès et à son église. La presse locale donnera en temps utile les informations nécessaires pour les inscriptions.

Communications. — M. le Président a pris connaissance, dans le n° 35, 1967, de la revue espagnole *Ruta jacobea*, d'un article non signé ayant pour titre « La via lemosina : Vézelay, Limoges, Périgueux y Ostabat ». Il y a relevé de regrettables fantaisies, en particulier sur les églises de Périgueux et sur le tombeau d'un prétendu « margrave Georges ».

M. Jean Secret a rapporté deux documents de son récent voyage en Savoie : une gravure populaire sur bois de la fin du XVI^e siècle, qui représente trois évêques portant le suaire sur lequel est imprimée la forme du corps du Christ ; une inscription latine évoque Pierre de Lambert, qui fut évêque de Maurienne et doyen de Savoie de 1570 à 1591. Le second document que présente M. Secret est un livre rare, *Philiberti Pingonii Sindon evangelica* (Turin, Bevilacqua, 1581), réédité en 1777 par Honorat Derubeis : cet ouvrage fait l'histoire du suaire de Chambéry et contient des poèmes latins de style ampoulé rappelant ceux du jésuite brantômois Léonard Frizon. Il est intéressant de comparer

ces textes, souligne M. le Président, avec ceux que nous connaissons sur le suaire de Cadouin.

M. Secret signale d'autre part, dans un récent catalogue de Charavay, une lettre autographe signée de Joubert à Christine de Fontanes, datée du 26 juin 1820 et vendue 750 F (n° 32 321 du catalogue).

Le Secrétaire général a noté divers articles de presse : dans les n°s 221 et 222 d'*Espoirs*, mars et avril 1968, des textes de M. Secondat sur la rue des Chaines et sur l'ancienne rue Hiéras à Périgueux ; dans *Périgord actualités* — *Moun païs*, n° 362 du 6 avril 1968, des commentaires par M. Jean Derri de la correspondance de Léon Bloy. Les journaux ont également annoncé que la vente sur surenchère du 10^e du château des Milandes et de ses dépendances devait avoir lieu le 3 mai au Tribunal de Bergerac.

M. Becquart a pris connaissance de deux ouvrages récents sur Montaigne : *Essais sur les Essais*, par M. Michel Butor (Paris, Gallimard, 1968) ; *Montaigne auteur de maximes*, par M. E. Lablénie (Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1968). Le premier, d'une lecture fort difficile, ne semble guère apporter d'éléments nouveaux sur le grand philosophe ; le second est un recueil de maximes selon l'ordre suivi par les « Essais », avec des références à l'édition Villey et un répertoire très commode.

Le Secrétaire général a eu entre les mains le catalogue de l'exposition Léon Bloy à la Bibliothèque nationale : 269 documents y sont présentés (lettres, manuscrits divers, dessins autographes, éditions originales), dont beaucoup proviennent de collections particulières.

Le *Bulletin* n° 17 (travaux de 1967) de la Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies publie des textes de l'abbé Glory, « L'énigme de l'art quaternaire peut-elle être résolue par la théorie du culte des ongues ? », de M. H. Sicard, « La révolution teilhardienne », ainsi qu'une étude par les abbés Glory et Villeveygoux des « dessins préhistoriques à la grotte de la Monerie, commune de Saint-Félix-de-Bourdeilles ». Le même périodique annonce qu'un colloque se tiendra aux Eyzies les 15, 16 et 17 juillet prochains sur le thème de Cro-Magnon et des Cromagnonides.

On note dans le catalogue n° 190 de Saint-Hélion trois documents relatifs au Périgord : une requête autographe de Frigant de la Croix, 1784 (prix 30 F, n° 4002) ; un dossier généalogique sur la famille de Chaignon (prix 150 F, n° 4144) ; un certificat de l'abbé Duclaux, curé de Saint-Front de Périgueux, 1761 (prix 15 F, n° 4226).

M. Becquart fait l'analyse d'un fragment de terrier que lui a prêté M. Jean Secret : le document, daté de 1526, contient 14 reconnaissances rendues par divers tenanciers en faveur de Pierre de Sireuil, seigneur de Marzac, pour ses biens sis à Manaurie ou à Tursac.

M^{lle} Desbarats présente les photographies dont elle fait don à la Société et qui sont mentionnées aux *Entrées*.

M. Alain Roussel, revenant sur une citation du Professeur Grassé faite par M. Secret à propos de l'*Homo sapiens* (voir le *Bulletin* de 1968, p. 12), apporte d'intéressantes précisions sur la chronologie des hominidés. Il communique à l'assemblée des notes de préhistoire qui seront publiées dans un de nos prochains fascicules et qui ont trait à des industries diverses (biface acheuléen, lampe en calcaire, grotte de la Monerie à Saint-Félix-de-Bourdeilles, hache polie provenant des Jalots, poterie néolithique de Reignac, pointe de flèche de Tursac).

Admissions. — M. et M^{me} Bernard DUMÉNIL, 2, résidence de l'Abbaye, Fécamp (Seine-Maritime) ; présentés par M. Aublant et M. et M^{me} Bonnaud ;

M. Serge AVRILLEAU, 14, rue Jean-Jaurès, Saint-Astier ; présenté par MM. Bouchereau et Vidal ;

M. Maurice LANTONNAT, 7, rue de la Constitution, Périgueux ; présenté par MM. Sarradet et J. Secret ;

M. le Dr Pierre GAST, Gardonne ; présenté par MM. Coq et Jouanel ;

M. Michel DELIBIE, instituteur au C.E.S. de Sarlat ; présenté par M^{lle} Gauthier et M. Lafille ;

M. BOUSSAG, la Boissière, Coulounieix-Chamiers ; présenté par M^{lle} Desbarats et M. Secret ;

M. MOULLÈS, Léquillac-de-l'Auche ; présenté par MM. Secret et Watelin ; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 6 JUIN 1968

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 30. — Excusés : 3.

Nécrologie. — M. Marcel Noyre.

Félicitations. — M. le Dr Voulgre, médaille Eugène-Le Roy 1968.

Excursion de juin. — M le Président annonce que notre excursion de juin, primitivement fixée au dimanche 9, est reportée à une date ultérieure en raison des circonstances.

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne* (1821-1900), 57 volumes reliés ; *Bulletin de la Société d'horticulture de la Dordogne* (1863-65), 1 volume relié ; le tout offert par notre généreux collègue, M. Joseph Saint-Martin.

5 planches de photographies dues à M^{lle} Desbarats et représentant les sculptures des plafonds du rez-de-chaussée de la maison Lambert, quai Georges-Saumande à Périgueux ; don de M^{lle} Desbarats.

Une photographie du blason d'Alesme de Meycourby, récemment retrouvé sur la clef de voûte d'une cave de l'hôtel Gamanson à Périgueux ; offert par M. Watelin.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — On note dans *La Vie bergeracoise*, n^{os} 40 de mars-avril et 41 de mai 1968, la fin du « Dictionnaire... des rues de Bergerac » de M. Robert Coq, avec une table alphabétique. La Mazille raconte au n^o 40, dans la série « Les mémoires d'une pendule », sa rencontre en 1915 avec l'écrivain Jean de la Varenne.

M. Secret a relevé dans le *Bulletin de la Société des amis de Montaigne*, 4^e série, n° 14, avril-juin 1968, une note de M. Joseph Saint-Martin sur deux visites que fit Mgr Dabert, évêque de Périgueux, au château de Montaigne en 1867 et 1875. Le même périodique publie, entre autres articles, une « initiation à une bibliographie pratique de Montaigne » par M. Pierre Michel.

Le journal *Ol Conton*, imprimé au Bugue, présente à partir de son n° 281 du 4 mai 1968 la relation inédite d'un voyage en Périgord rédigée par le comte François-Adolphe de Larmandie (1800-1879). Ce curieux texte a pour titre : « Pieux pèlerinage ou relation d'un voyage de deux cousins aux divers berceaux de leur famille » ; le comte Charles de Larmandie (1810-1891), accompagnait son cousin François dans cette randonnée.

Communications. — M. Becquart a pris connaissance du *Montaigne* de M. Hugo Friedrich, ouvrage traduit de l'allemand par Robert Rovini (Paris, Gallimard, 1968, coll. « Bibliothèque des idées »). C'est une tentative d'interprétation des « Essais », où l'auteur cherche à déterminer la place que tient notre philosophe dans l'histoire des idées.

M. Secret, de son côté, a lu avec beaucoup de plaisir les *Chemins du Périgord noir* que vient de publier notre distingué collègue M. Jean Maubourguet (Sarlat, Atelier artisanal d'arts graphiques, 1968). Ce beau livre est accompagné de lithographies d'André Dérue.

Le Secrétaire général présente un petit livre de raison qui appartient à M. Bourdichon et qui relate les événements d'une famille de la région de Sausignac. On y relève d'intéressantes mentions d'ordre plus général : en 1757, désarmement des protestants de Bergerac ; en 1766, froid intense qui provoqua le gel de la Dordogne ; en 1783, démolition du pont de Bergerac par la montée des eaux.

M. Becquart a assisté le 18 mai à la projection en première vision d'un film en couleurs sur le Périgord, « Toi qui passes sans me voir ». Réalisé par MM. Claude Sarlat et Jacques Hassenforder avec un texte de commentaires de M. Jean-Louis Galet, ce film constitue un bon instrument de propagande pour notre province.

La presse locale a rendu compte de la vente du château des Milandes, qui a eu lieu le 3 mai au Tribunal de Bergerac. C'est M. Joly qui, en définitive, s'est rendu acquéreur de la propriété.

M. Becquart a relevé dans *Périgord actualités* — *Moun país*, n° 367 du 11 mai 1968, un article de M^{me} Sadouillet-Perrin sur « Jean de Sireuil et le roi Henry ». On note dans le n° 369 du même périodique (31 mai), un rappel par M. Jean-Louis Galet de la carrière de l'abbé Pierre Lespine, ainsi que l'évocation par M^{me} Sadouillet-Perrin d'une affaire criminelle de 1722, « Quand le seigneur des Mirandes comparaisait à Sarlat ».

M. René Larivière présente une communication qu'il a rédigée sur la navigation de la Vézère et sur l'activité d'une « Société des canaux de la Corrèze et de la Vézère », qui tenta non sans difficultés, de 1825 à 1827, de rendre la Vézère navigable. Ce fort intéressant mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Watelin commente la photographie signalée aux *Entrées* : il s'agit des armoiries de la famille d'Alesme de Meycourby, sculptées sur la clef de voûte d'une cave de l'hôtel Gamanson à Périgueux. Cette famille ayant fourni quatre maires de la ville entre 1620 et 1624, il est permis de croire qu'elle habitait au XVII^e siècle la demeure aujourd'hui connue sous le nom d'hôtel Gamanson.

Enfin M. le Président signale qu'il a retrouvé dans l'iconothèque de la

Société une curieuse note de M. de Lestrade sur la tour de Vésone. Ce texte et les dessins qui l'accompagnent seront publiés dans un de nos prochains fascicules.

Admissions. — M. Henri BOBARD, le Cluzeau, Proissans ; présenté par MM. Maubourguet et J. Secret ;

M^{me} la Vicomtesse de LAPPARENT, les Grangiers, Mensignac ; présentée par MM. Becquart et Fernand Simon ;

M. Christian CHASSAINT, 125, rue Lacucille, Périgueux ; présenté par M^{lle} Desbarats et M. J. Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

Les sociétaires, à l'issue de la séance, se sont rendus au chantier de fouilles de la rue des Bouquets qui leur était ouvert à titre exceptionnel par l'administration des Monuments historiques. On put ainsi visiter, sous la conduite éclairée de M. Watelin, les restes de l'importante villa gallo-romaine retrouvée à cet endroit, qui fut probablement la résidence d'un grand prêtre de Vésone appartenant à la puissante famille Pomponia.

M. Watelin présenta successivement le jardin de la villa avec son bassin, dont le jet d'eau était alimenté par un aqueduc, l'escalier d'accès au jardin, les galeries à fresques, les hypocaustes et les différentes pièces de la demeure (salle à manger, cuisine, thermes, atelier de forgeron). On se rendit ensuite au dépôt archéologique où ont été concentrées les trouvailles du chantier (fresques, ossements et débris de poteries). Cet ensemble de tout premier ordre fut une révélation pour la plupart des sociétaires, il faut souhaiter que dans un proche avenir la mise en valeur de la découverte puisse être pleinement réalisée.

Un intéressant escalier périgourdin du XVI^e siècle

L'ancien hôtel, portant actuellement le n° 9 de la rue du Plantier, à Périgueux, conserve encore, dans un assez bon état général, un escalier ancien, du type des escaliers suspendus, dits « à la Française ». Rappelons que Maxime Dannery, dans ses « *Escaliers de logis périgourdins* » a déjà étudié en détail les deux plus beaux de ce type, connus en notre ville. M^{lle} Desbarats en a décrit un autre, plus simple, dans la première livraison du tome XCIV de notre *Bulletin* (pp. 70 et 71).

L'intérêt de celui que je présenterai ici est double. On y constate, d'une part, une certaine recherche architecturale, puisque parmi les huit chapiteaux qui surmontent ses colonnes, les quatre ordres sont représentés : un chapiteau est dorique, deux sont ioniques, deux corinthiens et trois toscans. L'exemple vient de loin : l'architecte italien L.B. Alberti, mort à Paris en 1472, mêlait déjà les ordres dorique, ionique et corinthien au Palais Rucellai, construit sur ses plans, à Florence, vers 1450. Cet escalier, d'autre part, renferme un écusson armorié, sculpté, portant la date de 1584, qui pourra peut-être, un jour, permettre d'identifier la famille qui habitait l'hôtel à la fin du XVI^e siècle.

Un grand vestibule rectangulaire, de 6 m. 20 de long, sur 3 m. 85 de large, pavé de grandes dalles de pierre inégales, donne directement, par une porte centrale, sur la rue du Plantier. Il s'ouvre, au fond, sur la cage d'escalier, par un grand arc en anse de panier, de 2 m. 95 de largeur à la base, de 2 m. 45 de hauteur en son sommet et de 0 m. 60 d'épaisseur.

L'escalier, large de 1 m. 35, prend le départ face à la rue. Tournant vers la gauche, il présente deux révolutions complètes, de trois volées droites de marches, chacune. Il dessert deux étages d'habitation et des pièces à mi-étage. Il s'inscrit dans un quadrilatère de 4 m. 35 $\times$ 4 m. 15 environ. Le vide central de 1 m. 30 $\times$ 1 m. 50, est cantonné, au rez-de-chaussée, de quatre piles de diamètre inégal, supportant les autres colonnes — sur lesquelles s'appuient linteaux et limons — en superposition deux par deux. Toutes les colonnes sont lisses.

La pile du fond à gauche, courte et trapue, mesure 0 m. 45 de diamètre. Coiffée de l'unique chapiteau dorique, elle soutient — chacun d'un côté — les limons des 2^e et 3^e volées de marches de la première révolution. Elle supporte en outre une colonne ionique. Celle qui lui correspond, au fond à droite,

reçoit l'arrivée du mur d'échiffre, à hauteur du premier palier intermédiaire. Elle présente un double diamètre : soit, d'abord, sur 2 m. 50 de hauteur, 0 m. 45 comme son homologue, puis au-dessus d'une mouluration, 0 m. 32 seulement, diamètre commun à toutes les autres colonnes. Ornée d'un chapiteau ionique, elle est surmontée d'une colonne toscane.

À l'avant, deux colonnes symétriques, couronnées de chapiteaux toscans supportent, du côté du vide, le linteau de la galerie du 1^{er} étage. Chacune d'elles soutient une des deux colonnes corinthiennes sur lesquelles s'appuie extérieurement la galerie du deuxième étage.

Les trois volées de la première révolution n'ont aucune le même nombre de marches : huit pour la première, sept pour la deuxième, trois seulement pour la troisième. La largeur des marches varie entre 0 m. 35 et 0 m. 47. Les trois volées de la deuxième révolution par contre sont égales : six marches chacune de 0 m. 24 à 0 m. 31 de large.

La première volée pour chaque révolution donne accès à un palier de repos rectangulaire de 1 m. 30 $\times$ 1 m. 18 ; chacun de ces deux paliers, exactement superposés, présente dans son angle de droite une embrasure de 0 m. 50 de profondeur, actuellement aveugle. Jadis il devait s'y ouvrir une baie, donnant probablement sur une cour commune avec l'immeuble voisin. Des gonds apparaissent encore noyés dans la maçonnerie et la hauteur d'appui des baies se devine à 0 m. 96 du sol environ.

La deuxième volée conduit à un palier intermédiaire desservant, à droite, une pièce. Sur le palier intermédiaire inférieur s'ouvre une autre porte, face à la montée. Elle donne accès à une petite galerie extérieure. Au palier supérieur une fenêtre sur la cour contribue à l'éclaircissement de la cage d'escalier.

La troisième volée aboutit, respectivement, aux galeries des premier et deuxième étages.

La galerie du premier étage, sur laquelle ouvrent deux portes, occupe tout un côté de la cage. Longue de 4 m. 50, large de 1 m. 27, elle est éclairée, à droite, par une fenêtre donnant aussi sur la cour. Les poutres et linteaux qui supportent la galerie du deuxième étage, divisent son plafond en trois caissons d'inégale grandeur. Les deux premiers, à droite et au centre, sont nus. Aucune trace de décoration antérieure, s'il y en eut jamais, ne s'y décèle. Dans le troisième, celui de gauche, est sculpté un ovale de godrons — ou de gros grénétis — dans lequel est inscrit un écu simple, armorié, au-dessous duquel se lit la date de 1584. Il serait certes très intéressant de pouvoir identifier, grâce aux armes sculptées sur l'écu, la famille qui habitait cette demeure,

vers la fin du règne de Henri III, et qui y avait fait inscrire son blason. Il est encore relativement lisible malgré des badigeons qui l'ont empâté et quelques outrages dûs au temps, et peut-être



à la main des hommes. Dans son état actuel — étant exclu, je crois, qu'on puisse jamais déterminer émaux ou métaux — il peut se lire ainsi : « De... à un chevron de... accompagné en chef d'une rose de... à dextre, et d'une molette-étoile ou quintefeuille

de... à senestre, et en pointe d'un dextrochère de... tenant... et mouvant du flanc dextre de l'écu (et probablement d'une nuée) ».

« *L'Armorial du Périgord* » de Froidefond de Boulazac, pas plus que les « *Additions et corrections* » du Comte de Saint-Saud, ne décrivent un blason semblable, ou approchant. S'agit-il des armes d'une famille éteinte depuis longtemps ? Ce n'est pas impossible sans doute.

La galerie du 2^e étage est aussi large, mais plus courte que la galerie inférieure, car d'un réduit ménagé à son extrémité gauche, part un très étroit escalier hélicoïdal de 20 marches, qui dessert des combles, en tournant, vers la droite, autour d'un noyau central.

Le plafond de la cage d'escaliers est constitué par un lambris porté par de petites poutrelles de bois apparentes. Il est en assez mauvais état.

Une balustrade en bois, sans caractère, tient lieu de rampe. Il est difficile de dire s'il y en eut une plus belle jadis, à balustres de pierre par exemple.

Il n'y a qu'un seul cul-de-lampe. Mais y en eut-il d'autres ? Très simple, d'aspect mamelliforme, il supporte, du côté du mur de la cage, le linteau droit du palier de repos de la deuxième révolution, qui s'appuie à son autre extrémité sur la première des colonnes ioniques.

Tel quel, et au delà des injures subies, on se plaît encore à imaginer dans ce décor aux nobles lignes, au temps de sa fraîche nouveauté, gentilshommes ou grands bourgeois périgourdiens en pourpoint à fraise, chausses et court mantel, et nobles dames ou demoiselles en leurs atours à collerette et vertugadin, animant ces degrés, les jours où les maîtres de céans recevaient.

Signalons enfin qu'il existe dans une pièce du rez-de-chaussée de ce même immeuble, une cheminée en pierre, de grandes dimensions. Sans doute est-elle à peu près contemporaine de l'escalier. Elle mesure 2 m. 05 de large et 2 m. 35 de hauteur totale (1 m. 55 de l'âtre à la partie inférieure du manteau). Celui-ci, chanfreiné à sa base, fait saillie de 0 m. 38 sur le mur. Sa partie principale est constituée par un linteau d'un seul bloc, taillé en T. Il est encadré à droite et à gauche par deux petits blocs rectangulaires superposés et disposés en L. Le bloc supérieur est posé de champ sur le bloc inférieur, placé en long, de telle sorte qu'il serve de support aux extrémités du linteau dans sa plus grande dimension. Le tout repose sur deux jambages rectangulaires, composés de 6 blocs superposés. Le bloc supérieur, formant console, est chanfreiné à sa base et sculpté

d'une goutte — ou larme — très simple, en saillie sur le bloc inférieur. C'est le seul ornement.

Une particularité à noter : il n'y a pas de conduit de fumée apparent. Une grande dalle de pierre de 0 m. 20 de hauteur,



formant la partie supérieure du manteau et touchant les poutres apparentes du plafond, obture la hotte. Cependant, presque au sommet de celle-ci et sur la quasi-totalité de sa longueur, une ouverture de 0 m. 20 de hauteur environ est pratiquée dans le

mur et donne sur l'extérieur. Exista-t-il autrefois une cheminée opposée et un conduit de fumée unique ? C'est peu probable, pour des questions de tirage. Plus vraisemblablement il y a eu, dans le temps, une modification pour des raisons difficiles à déterminer.

Une cheminée du même genre, présentant une disposition analogue du linteau, mais un peu plus fruste encore, existe, non loin de là, dans un local contigu au n° 2 de la rue de la Constitution.

Pierre AUBLANT.

Le château de BADEFOLS-SUR-DORDOGNE et ses dépendances à la fin du XVIII^e siècle

Un cahier de minutes du greffe de la justice royale de Villefranche-du-Périgord, conservé aux archives de la ville de Bergerac ¹ nous donne, à une date bien déterminée (1778), la description et l'état de conservation de quatre châteaux : Badefols, Biron et Montferrand en Bergeracois, Montaut près de Villeréal en Agenais, appartenant tous à la puissante famille de Gontaut-Biron.

C'est dire l'intérêt particulier d'un tel document, rédigé en vertu d'une sentence rendue le 6 septembre 1778 au Châtelet de Paris ², en présence de Thomas Cazes, architecte de la ville de Condom en Gascogne, et de Pierre Mollié, architecte du duc d'Aiguillon, experts requis par M. de Lavour, juge royal de Villefranche-du-Périgord.

Nous avons choisi de nous intéresser au château de Badefols qui n'offre plus aujourd'hui qu'un « corps sans âme ». Comme nous sommes loin du temps de Seguin de Badefols, roi des grandes compagnies, où la chronique magnifiait le *castrum* redoutable, « assis sur une montanhe de roc et sur la revière de Dordogne, et ne y a que une entrée et venue du cousté de la terre, et est en beau lieu !... » ³

La description de l'édifice quelques années avant sa ruine définitive en 1793 ⁴ par Lakanal, qui le désignait à la vindicte

1. Fonds Pourquery de Boisserin, case 20, liasse 3, n° 1 (manuscrit partiellement endommagé par les rats).

2. La sentence avait pour but de préparer le règlement de la succession de feu Jean-Louis de Gontaut, duc de Biron, « cy-devant abbé commandataire des abbayes royales de Moissac et Cadouin », seigneur usufruitier de la propriété de Biron, décédé en 1772. Louis-Antoine de Gontaut de Biron, duc de Biron, pair et maréchal de France, frère du défunt, s'était pourvu en la chambre civile du Châtelet pour recueillir les biens compris en la substitution établie par le contrat de mariage de feu Charles-Armand de Gontaut de Biron, duc de Biron, pair et premier maréchal de France, leur père, qui en avait transmis l'usufruit à Jean-Louis de Gontaut. Par ce décès, « l'usufruit s'est réuni à la propriété que ledit seigneur maréchal actuel, son frère, en avait dès le vivant desdits père et frère, en conséquence de la démission qu'ils en avaient faite en sa faveur. »

D'autre part, Charles-Antoine de Gontaut de Biron, duc de Gontaut, son frère, se présentait « comme héritier pour 1/7^e dudit sieur abbé duc de Biron. » La sentence prévoyait principalement les visites et expertises des châteaux énumérés et de leurs dépendances, en soulignant la nécessaire distinction à établir entre « les réparations à la charge du fonds de la propriété d'avec celles à la charge de l'usufruit. »

(Cf. B.S.H.A.P., t. LXXXV (1958), p. 186).

3. B.S.H.A.P., t. LXV (1938), p. 148.

4. B.S.H.A.P., t. XLVI (1919), p. 140.

comme « repaire des valets de Pitt et de Cobourg », n'est-elle pas des plus précieuses ?

Le château, dans son ensemble, nous apparaît alors dans la perspective de sa reconstruction entreprise dès 1537, après les terribles épreuves de la guerre de Cent Ans.

Un mémoire de la fin du XVI^e siècle ⁵, cité par Lespine, signale « qu'à cause de la grande forteresse, les seigneurs dudit Badefols tinrent longuement contre les Anglais, et que toutefois à force d'armes fut ledit château pris, brûlé, ruiné... que les de Gontaud le réparent journellement, et quand il sera fini et fortifié comme il appartient, et qu'il est commencé, sera place de grande force pour la guerre ».

En 1617, la place, enfin rénovée, manqua de peu le démantèlement : une note de Clairambault, qui mérite d'être connue, nous en précise les circonstances ⁶.

« Au mois d'avril 1617, M. de Bourdeille reçut du roy un pouvoir de commandant au défaut de M. le maréchal de Roquelaure — engagé dans des querelles particulières — pour forcer Jean de Gontaut, baron de Biron, frère du duc de Biron, décapité en 1602, de remettre la place de Badefols dont le baron s'était emparé sur le prétexte de prétentions qu'il avait dans les biens de feu Jacqueline de Saint-Geniez, sa femme, dame de Badefol, morte sans enfants, sœur de Judith de Gontaut de Saint-Geniès, dame de Navailles, laquelle revendiquait la terre de Badefol comme seule héritière de la feuë baronne de Biron.

M. de Bourdeille eut recours aux voies de douceur pour exécuter cette commission. Il envoya par trois fois devers le baron de Biron des gens qui ne purent ni luy parler ni le joindre, ce qui obligea M. de Bourdeille d'en rendre compte au roy par une lettre datée de Bourdeille du 4 may 1617. Il proposa en même temps d'assiéger le château et le baron de Biron dans le château de Badefol pourvu qu'on lui donna 4.000 hommes d'infanterie, 1.000 chevaux et 4 pièces de canon ou que la dame de Navailles fit un fonds pour ce siège, attendu que *la place était capable d'arrêter pendant 3 mois une armée de province*, c'est-à-dire de milices.

Le projet du siège de Badefol ne fut pas exécuté parce que le baron de Biron remit bientôt ce château entre les mains du sieur de La Sourdière, exempt des gardes du corps du roy et son procès avec la dame de Navailles fut confirmé au Conseil du roy. »

5. Bibl. nat., coll. Périgord, t. 15, fol. 48.

6. Arch. comm. Bergerac, fonds Larmandie, t. I, fol. 145.

Ainsi fut sauvé pour un temps le château et son importance stratégique n'apparut nullement diminuée.

Nous nous reporterons donc à Badefols « ce jour de lundy trente-un aout 1778 », où les architectes Thomas Cazes et Pierre Mollié, respectivement experts du duc de Biron et du duc de Gontaut, se sont rendus « de l'auberge où pend pour enseigne l'Ecu de France », où ils sont descendus, au château de Badefols, à 10 heures du matin, pour y trouver François Delpech, avocat en Parlement, juge du marquis de Montferrand en Périgord, procureur fondé de Mgr Louis-Antoine de Gontaut de Biron, et le sieur Dayrie Jean fils, procureur ès cour d'Agen, procureur fondé de Mgr Charles-Antoine de Gontaut de Biron. M^e Fray, greffier auxdits manoir et château seigneurial de Badefols, les assiste.

Leurs observations sont ainsi consignées :

« Ce château est situé sur le bord de la rivière de Dordogne et sur une éminence considérable, au levant du bourg de Badefol. Son aspect présente une ancienne forteresse, entourée de rempars couronnés par des créneaux et terminés par deux guérites du côté du midi. A son entrée qui fait face au midi, se trouve un pont à deux arches ⁷, qui traverse un fossé et qui aboutit à une petite cour de trois toises en carré. De là, on passe sous un bastion de vingt-une toises de longueur sur cinq toises de largeur, au-dessus duquel est une plateforme où sont un corps de garde dans le milieu et une guérite à chaque extrémité.

Se trouve ensuite un second fossé de cinq toises deux pieds de largeur et que l'on traverse sur un petit pont en pierre à l'extrémité duquel sont un pont-levis, le portail d'entrée de la cour et un apan qui en précède l'entrée.

La cour contient trente-sept toises de longueur sur neuf toises de largeur, à droite de laquelle est le corps de logis qui, du côté opposé, fait face à la rivière; sur la gauche est un corps de bâtiment de seize toises de longueur sur trois toises trois pieds, six pouces de profondeur: dans lequel bâtiment sont les cuisines, la boulangerie, deux chambres pour le garde, deux prisons souterraines et un puis sans eau, à côté.

A environ vingt pieds, en contrebas du sol de la cour, vers le côté du midi et du couchant, sont deux contrescarpes formant des angles avancés sur le penchant de la montagne, dans lesquels ouvrages sont pratiqués des canonières et autres ouvertures de convenance à la conservation des places. »

7. *B.S.H.A.P.*, t. XLVI (1919), p. 141 (dessin de ce pont).

Distribution du corps de logis.

« Le grand corps de logis contient vingt-une toises de longueur sur vingt-deux pieds six pouces de profondeur; et à chaque extrémité est un petit bâtiment formant arrière-corps: le premier en entrant dans la cour de six toises un pied de longueur, et celui du côté opposé de onse toises.

Le grand corps de logis a trente trois pieds de hauteur, du rez-de-chaussée jusques sous les combles; le premier petit bâtiment en arrière corps, trente pieds; et le second, dix-huit pieds.

Malgré ces différentes hauteurs, tous ces bâtiments sont divisés en trois étages, c'est-à-dire le rez-de-chaussée, le premier étage et l'étage des greniers.

Sur la droite, en entrant par la porte du milieu du château se trouve le principal escalier qui, de ce côté, se trouve cinq pieds plus haut, monte au rez-de-chaussée, lequel se trouve plus élevé de cinq pieds que le sol et rez-de-chaussée des bâtiments qui sont sur la gauche et ladite porte d'entrée.

Après être monté par dix marches dudit escalier, on trouve une chambre à cheminée, avec croisée et une armoire dans le mur. De cette dernière chambre, on passe dans une petite antichambre où sont un petit cabinet, de chaque côté, éclairés chacun d'une croisée. Vient ensuite une chambre à cheminée avec des latrines par côté, une croisée et une porte sur la cour.

Enfin, au bout de cette chambre se trouve la chapelle domestique qui prend son entrée dans la cour et cloture ce bâtiment; et sous cette chapelle un caveau voûté, contenant des cercueils et tombeaux des seigneurs⁸.

Sur la gauche, en entrant par ladite porte du milieu du château, est une grande office avec une porte, une croisée et une cheminée. Sur la droite de ladite office se trouve une porte qui communique à une souillarde, au-dessus de laquelle est un entresol. Dans l'un des angles de l'office, est un escalier, sous lequel se trouve une porte qui descend dans un petit dégagement aboutissant sur la gauche, à une petite pièce voûtée, éclairée d'une fenêtre, et par son extrémité à une chambre avec une cheminée, une porte et une croisée, qui donnent sur la cour.

A la suite de cette chambre en est une autre, avec une cheminée, une porte et une croisée donnant sur la cour; et à son extrémité sont un cabinet et des latrines qui terminent ce côté de bâtiment. En montant par ce petit escalier qu'on a dit être dans l'un des angles de l'office, se trouve une petite anticham-

8. *B.S.H.A.P.* t. IX (1882), p. 139. Les tombeaux furent violés vers 1810.

bre à gauche de laquelle un cabinet vouté, et sur la droite un petit escalier qui monte au galetas, au-dessus de cette partie.

Viennent à la suite de cette antichambre, deux chambres contiguës à cheminée; avec une porte et une fenêtre chacune donnant sur la cour, et à l'extrémité de la dernière sont aussi un cabinet et des latrines. »

Premier étage.

« Après qu'on est monté par le principal escalier, se présente sur la gauche, une grande salle avec une cheminée et quatre croisées: dont deux de chaque côté; et la première de ces croisées aboutit à un balcon qui donne sur la rivière.

Au bout de cette salle, se trouve une chambre avec une cheminée et une croisée, et à la suite de cette chambre une pièce au-dessus de la chapelle où sont, sur gauche, des commodités, et sur la droite, une fenêtre et une porte qui donne sur le mur de la cour.

A droite dudit escalier sont trois chambres contiguës divisées par trois cloisons en planches. La première de ces chambres, sans cheminée, est éclairée d'une croisée; la seconde a une cheminée et une croisée, et la troisième une cheminée et deux croisées.

De cette dernière chambre on passe dans un galetas à l'extrémité duquel est une petite plateforme où sont élevées deux piles en pierre supportant une cloche.

Au-dessus de ce premier étage sont les combles et charpente couverte en tuile à crochet et formant des greniers sur toute l'étendue de ce bâtiment. »

Réparations du château.

Les réparations à effectuer sont en général peu conséquentes. On relève surtout « le resapement ou rejointement des différents murs du château, le raccord de marches d'escaliers ou le remplacement de verrous, etc... », ce qui constitue, en somme, les classiques travaux d'entretien.

Nous indiquerons les réparations présentant quelque intérêt.

...« Au pont-levis, à l'entrée de la cour, refaire le plancher dudit pont en madrier de chêne de 2 pouces d'épaisseur. »

...« A l'intérieur du corps de logis, blanchir les murs, faire demi-toise de pavé en caillou au bas de l'escalier, une toise enduit, fournir et placer cinq barreaux de fer à une fenêtre de l'entresol.

Remarquons que la majeure partie des fenêtres du château

qui donnent sur la rivière de Dordogne ont été murées depuis peu de temps par ordre des agens de M. l'abbé duc, ainsi qu'il nous a été déclaré par le fermier et le garde-chasse, et que nous croyons comprendre dans les réparations à la charge de l'usufruit, la boisure, ferrure, vitrage et toutes lesdites fenêtres comme si elles n'étaient point murées, mondit sieur abbé duc ou ses héritiers étant obligés de laisser les croisées vitrées et fermées avec des volets, les ayant prises en cet état. »

...« A la chapelle remettre en place la couverture du caveau, fournir une pierre pour parfaire la longueur de cette couverture, mettre une barre de fer à l'un des deux vitraux, et faire le vitrage de deux vitraux. Mettre en place le marche-pied de l'autel, faire la valeur d'une toise enduits, reblanchir les murs de la voute. »

...« Après avoir suivi tous les appartemens du chateau et procédé à la visite d'iceux, nous sommes montés aux combles des charpentes que nous avons trouvé en fort bon état ainsi que les couvertures, à quelques gouttières près qu'il faut resuivre. »

Ecuries.

« Les écuries dépendantes de ce chateau sont situées sur la gauche et à environ six toises de la première entrée; elles contiennent treize toises et demi de longueur sur trois toises de largeur, hors œuvre. »

Colombier.

« Au midy du chateau, sur la pente de la montagne, est un colombier d'environ vingt pieds en carré et supporté sur huit piliers ronds en pierre de taille ⁹. »

Maison du fermier.

« Sur le bord de la rivière est une maison faisant partie des biens substitués, laquelle maison contient treize toises, quatre pieds de longueur sur quatre toises deux pieds de largeur.

Sa distribution consiste en deux caves souterraines, une cuisine, en entrant au rez-de-chaussée, avec une cheminée et une fenêtre; sur la droite de la cuisine une chambre à cheminée avec deux fenêtres, au bout de laquelle deux petites chambres; l'une avec une fenêtre et une cheminée, et l'autre avec une fenêtre seulement.

Sur la gauche de ladite cuisine est aussi une grande cham-

9. Seul subsiste aujourd'hui un pilier muni de son larmier.

bre avec une cheminée et deux fenêtres, le tout terminé par un grenier contenant l'étendue de ce bâtiment.

Sur la gauche au-devant de la maison sont : une boutique, un tau à cochons et un four banal.

Tous lesquels bâtiments avons reconnu être en bon état, le fermier étant en outre chargé par son bail de l'entretien et menues réparations. »

Ecuries et grange du bourg.

« Sur la droite de cette maison sont une écurie et une grange : l'écurie contient douze toises de longueur sur quatre toises trois pieds de largeur ; la grange contient neuf toises de longueur sur quatre toises de largeur.

...Il faudra acheter des poutres, n'y ayant point des bois de suffisante grosseur dans les forêts. »

« Chaussée » sur la Dordogne.

« Le sieur Delpech a dit qu'il était surpris que l'expert de M. le duc de Gontaut s'obstine à ne point porter en estimation un objet qui a existé depuis 1700 et encore très récemment.

Il y avait une nasse ou chaussée appelée vulgairement Mercade au-dessus de la maison du port ou du fermier, pour détourner la force du fleuve de Dordogne dont les vagues et flots viennent se briser contre les murs de la maison. Cette nasse fut détruite en 1752, lors de la réparation de ladite maison. C'est mal à propos qu'on s'étaye de l'inutilité de cette nasse par la réparation de ladite maison, puisqu'au contraire la conservation de ladite maison réparée est un motif très puissant pour rétablir ladite nasse, et tout ce qui est nécessaire pour la conservation de la maison. Cette nasse contient en longueur douze toises fournies de vingt et un pieux et la hauteur de huit pieds avec des buttes derrière chacun desdits pieux...

Ledit sieur Dayrie répond que ledit sieur Delpech affecte de tronquer les déclarations qui lui ont été faites sur les motifs de l'abandon de la nasse qui fut faite autrefois pour la conservation de la maison dont s'agit. Puisque les mêmes personnes qui lui ont dit que ladite nasse avait autrefois existé lui ont ajouté qu'elle fut abandonnée en 1752, époque où ladite maison fut en partie détruite par un torrent d'eau qui descendit de la montagne et qui entraîna une partie de ladite maison dans la rivière ; que lors de sa reconstruction à ladite époque de 1752, on prit des précautions pour garantir ce bâtiment des secousses du débordement, telles que : 1^o) de donner au mur l'épaisseur de 6 pieds au-dessus du fondement, 2^o) à travers ledit fonde-

ment dans le rocher et de les élever sur le sol de la rivière de 15 pieds de hauteur, solidement bâti en bons cartiers de pierre et en talus, et qui ne fait point partie de ladite épaisseur de 6 pieds de mur.

De sorte que la maison qui est actuellement dans le meilleur état possible, quoiqu'elle ait été bâtie depuis 26 ans, est absolument à l'abri des secousses des débordemens et beaucoup plus en sûreté qu'avant le temps où la nasse existait ; parce que cette nasse n'avait qu'environ 6 pieds de hauteur au lieu de 8 allégués par ledit sieur Delpech, tandis que les fondemens de ladite maison tracés dans le rocher se trouvent aujourd'hui élevés de plus de 15 pieds et fortifiés, comme il a été dit, par un rempiètement en talus, de sorte que les protestations dudit sieur Delpech sont en pure perte.

Et encore ledit sieur Delpech, en la qualité qu'il agit, a dit qu'il y avait ici [dans la maison du port] un pressoir à huile banal dont il existe seulement la poêle en fonte et quelques mauvaises pièces de bois. De sorte que le seigneur n'entretenant point ce pressoir des réparations convenables, quelques précédents fermiers en ont fait faire un pour jouir de la banalité pendant leur bail, qu'ils ont vendu après l'expiration, de sorte qu'il n'en existe plus et qui est un préjudice très notable au seigneur et à son fermier.

Ce pressoir à huile était placé dans un bâtiment exprès cy-dessus énoncé dont il est adhérent et accessoire.

Cette machine est absolument nécessaire pour conserver au seigneur son droit de banalité qui est une servitude personnelle inséparable de sa terre et seigneurie qui lui affecte tous les censitaires, ne peut être réputé meuble puisqu'il sert à jouir et conserver un droit seigneurial qui fait partie de la seigneurie, sans lequel le censitaire prescrirait et s'affranchirait de la banalité au préjudice du seigneur dont l'usufruitier serait tenu indemniser le seigneur propriétaire grevé aussi de substitution. Par conséquent, ce pressoir doit aussi être estimé et rétabli, ou l'usufruitier doit indemniser le seigneur propriétaire et la perte de cette banalité qui est un objet très considérable puisque ce pressoir produisait au fermier plus de 400 livres quitte de dépense... »

Le sieur Dayrie, expert, ne partage point cet avis, estimant que les fermiers mis en cause « n'avaient jamais reçu du seigneur jouissant aucun pressoir ni celui-cy du seigneur propriétaire à l'époque de 1700. »

Cependant, au cas où serait jugé utile le rétablissement du pressoir, « décidons qu'il en coûtera pour reconstruire un pres-

soir relatif à son usage, et le mettre dans son état de perfection, déduction faite des menus bois qui se trouveront dans la forest du seigneur, d'une meule et ustansile qui existent encore, la somme de 300 livres qui tombera, si on la juge due, à la charge de l'usufruit. »

Maison du jardinier.

« Cette maison, située [au bout du bourg], contient 9 toises de longueur sur 3 toises 3 pieds de largeur hors œuvre ; elle consiste en deux caves dans le bas, une chambre et une espèce de grande salle dans le haut. Au bout de cette maison, du côté du midy, est une grange. »

Halle ¹⁰.

« La halle est située au milieu du bourg ; elle contient 6 toises de longueur sur 4 toises 3 pieds de largeur à laquelle sont à mettre une seconde écharpe bien assemblée sur la sablière du côté du couchant avec l'entrait qui porte sur les deux piliers du côté du midy. Et pour mur de solidité, comme il paraît que cette sablière a un peu cédé à l'effort de la charpente, il sera encore mis deux liens de fer, l'un pour lier l'entrait avec ladite sablière, et l'autre pour lier et retenir l'écartement des deux entrails qui s'assemblent sur le pilier du milieu du rang qui fait face au levant.

...Plus seront sorties les mesures banales qui sont actuellement à découvert pour être remplacées sur un massif en maçonnerie qui, à cet effet, sera pratiqué sous ladite halle contre le mur du côté du couchant. » Le sieur Delpech s'obstine à réclamer un apprentis pour couvrir les mesurés à blé, afin que subsiste ce qui sert à la possession du droit seigneurial sur les foires et marchés.

Le sieur Dayrie proclame l'inutilité de cet apprentis. « En effet, depuis plus de cinquante ans, on ne tient plus de marchés d'animaux, il se tient seulement dans le cour de l'année deux foires uniquement pour les bestiaux, de sorte que la halle et les mesures sont également inutiles et seulement des charges pour le seigneur... Les mesures seront donc transportées sous la halle par le seigneur usufruitier. »

Métairie de Madame.

« Située tout proche et au couchant du bourg de Badefol. Ses batiments consistent en la maison du mélayer et une grange à quelque distance de ladite maison.

¹⁰. Cette halle n'existe plus.

La maison du métayer contient deux chambres et des greniers au-dessus, et à la suite desdites chambres deux étables.»

Métairies de Drayot. ¹¹

Ces métairies sont au nombre de deux, distinguées par Métairie-Haute et Métairie-Basse.

« Les batimens de la première consistent en une maison pour le métayer et une grange. La maison de 14 toises de longueur sur... contient deux chambres, un four à cuisson et un parc à cochons.

La grange contient 14 toises 3 pieds de longueur sur 4 toises de largeur hors œuvre, dans laquelle sont les parcs aux bœufs et la gardepile.

Les batimens de la métairie Basse consistent en une grande maison pour le métayer et une grange.

La maison, de 10 toises de longueur sur 3 toises et 1/2 de largeur, contient une petite cour, une chambre pour le métayer, une pièce servant de chay dans la partie qu'on appelle l'ancienne maison, une étable aux brebis sur la droite de la cour et une étable aux cochons sur la gauche.

Au premier étage de l'ancienne maison est une grande pièce sur l'étendue de ladite maison au-dessus de laquelle est un grenier. Et sur la chambre du métayer est aussi un grenier.

La grange, de 10 toises de longueur sur 4 toises de largeur hors œuvre, contient le parc aux bœufs, le parc aux brebis et la gardepile.

Le Colombier est ce bâtiment situé au midy de ladite métairie.»

Pêcherie.

« Cette pêcherie, dépendante dudit château de Badefol au-dessus d'iceluy et à environ demi-lieue, forme une ligne à plusieurs oubliques qui, prenant sur l'un des rivages, va se terminer sur la rive opposée en formant alternativement des angles rentrants et saillans, au sommet desquels, vers aval, sont pratiqués six passages pour les bateaux communément appelés *pas volans*, et au sommet de chaque angle, vers amont, sont aussi formées des ouvertures vulgairement appelées *arcades*, au sommet desquelles ouvertures se tendent les filets de pêche.

La construction de cet objet consiste en deux rangs de petits pieux plantés sur deux lignes parallèles à environ ... pieds de distance, qui au moyen des ... entrelacées à chacun desdits rangs

11. Drayaux, comm. de Lalinde.

de pieus, forment un encaissement rempli en pierre perdue ... et blocaille.

Après avoir soigneusement examiné et toisé les encaissements que nous avons trouvé être de 450 toises de longueur développée, avons remarqué que les ... pieus et palissade en treillis du côté d'amont sont presque entièrement détruits, ce qui fait que partie des pierres des encaissements ont été emportées par le courant des eaux.

Plus avons reconnu que les radiées des arcades et pasvolans, partie plancheyés en madrier de chêne, sont dégradés en plusieurs parties, et que les ustansiles servant à cette pêcherie exigent quelque menue réparation. A cet effet, estimons que pour remettre cette pêcherie en bon état, il convient :

— 1^o de compléter le nombre de pieus qui étaient sur les rangs du côté d'aval et de faire la palissade en rame sur l'étendue de ce même rang ;

— 2^o de remplacer quelques pieus et réparer la palissade du côté d'amont ;

— 3^o de remettre la hauteur réduite d'un pied de moëllon sur toute l'étendue des encaissements en observant le plus ou moins de hauteur aux endroits qui l'exigeront, pour que ledit encaissement soit le plus de niveau que faire se pourra sur toute leur superficie ;

— 4^o seront également resuivis les radiers, tant des pasvolans que ceux des arcades, pour changer les madriers défectueux ; fournir ceux qui seront de manque et asolider et reclouer ceux qui en auront besoin ;

— 5^o seront aussi réparés et complétés le nombre d'ustansiles qui servent ordinairement à l'usage de cette pêcherie.

...Les bois seront pris dans les forests du seigneur... »

Un paragraphe précise que « les réparations devront être faites par le sieur Chantegrel, habitant du lieu de Mausac tout proche de ladite pescherie et fermier de cet objet depuis 1731 ... qui est maintenant poursuivi auprès des Eaux et Forêts de Guyenne à la requête de M. le Maréchal de Biron, pour avoir négligé lesdites réparations, la pêcherie ayant été prise en état de perfection. »

Moulin de Traillis ¹²

« Le moulin est situé à trois quarts de lieu dudit chateau de Badefol sur un ruisseau qui prend sa source dans un grand réservoir au dessus et contre ledit moulin.

12. Traiy, comm. de Calès.

Cet effet consiste en deux meules en trompe avec ses accessoires, deux chambres et deux greniers pour le meunier.

...En premier lieu, il est à faire le récurément du réservoir presque comblé sur toute son étendue, qui est d'environ 500 toises superficielles sur la forme presque carrée.

... plus avons remarqué que les pierres de la trompe ou coursier dudit moulin sont ébranlées et entièrement dégradées et estimons que cet objet est à reconstruire depuis la première vanne jusqu'à l'embouchure du trompillon ... »

Le montant des réparations de la terre de Badefols se répartit comme suit :

	<i>A la charge de la propriété</i>	<i>A la charge de l'usufruitier</i>
— Château	286 l.	2.900 l.
— Maison et grange du bourg avec la métai- rie de Madame	180 l.	197 l.
— Métairies du Haut et Bas Drayot	142 l.	581 l.
— Pêcherie		3.000 l.
— Moulin et étang	150 l.	891 l.
Soit, au total	758 l.	8.652 l.

A titre comparatif,
citons celui des autres
biens :

— Biron	8.333 l. 5 s.	18.270 l. 5 s.
— Montferrand	11.912 l.	2.341 l.
— Montaut	3.153 l.	4.433 l.

L'expertise conclut « au bon état de la terre de Badefol. »

Singulière ironie du sort, à peine les réparations se terminaient-elles que l'heure du destin sonnait pour Badefols... ¹³

On mesure, aujourd'hui, toute la perte de ce monument à deux pas de la majestueuse Dordogne.

Jean BOUCHEREAU.

13. Les matériaux, transportés par bateau jusqu'à Bergerac, servirent à construire le pont, la salpêtrerie et la manufacture d'armes de cette ville. L'enceinte du cimetière de Beauférier provient de la démolition de ces deux derniers édifices. Cf. Henri Labrousse, *La mission du conventionnel Lakanal...*, p. 624.

Saint-Martin de Castels - Redon-Espic

I. — SAINT-MARTIN

Préhistoire et lointaine histoire.

Rocheux, dénivélé en deux terrasses dont l'inférieure s'incline légèrement, le plateau de Castels, de moyenne dimension, est un observatoire magnifique. Au sud, au sud-ouest, il commande toute la vallée dans laquelle sinue la Dordogne; à l'ouest, au nord, il regarde vers un demi-cercle de collines; à l'est, enfin, il a vue sur le val étroit au sein duquel passe la vieille route de Sarlat.

Les scories de fer, les débris de poterie, les silex taillés dont la trouvaille fut signalée, au siècle dernier, dans le Bulletin de notre Société ¹, donnent à penser que le lieu fut fréquenté par les hommes de la préhistoire. « A toutes les époques, le Sarladais a eu ses habitants », écrit très justement J. Maubourguet dans son « Périgord méridional ».

Sous le rebord épais du plateau, face au midi, aux endroits où l'ourlet de pierre s'incurvant forme une avancée concave, il est certain que l'abri constitué par cette particularité naturelle servit de refuge. Quelques maisons troglodytiques s'y voient encore, dont l'une fut ingénieusement dotée d'un bout de toiture en lauzes.

Après les âges obscurs dont les seuls témoignages d'industries primitives nous permettent d'imaginer la vie, l'époque gallo-romaine apporte des preuves tangibles de présence humaine et d'installation. Cela par le nom même de Castels ou Castel (les deux orthographes figurent dans les anciens documents) qui précise l'utilisation des lieux.

Un jour, pourtant, au « castel » succède l'église. Quand ? Comment ? On ne le sait pas; mais le proche voisinage du château de la Roque, dit, dans les anciens documents, « la Roque des Péagers », nous permet l'approche d'une explication. Serant de plus près la vieille route de Sarlat, cette construction féodale (largement remaniée par la suite) commandait mieux le passage et, de ce fait, rendait inutile la conservation du fortin. Ainsi devint-il possible qu'une maison de prière le rem-

1. *Notes de voyages en Périgord par M. de Mourcin*, dans B.S.H.A.P., t. V (1878), p. 368.

plaçât. Pour que sa cloche se fasse entendre au loin, dans les deux vallées, l'endroit était également bien choisi.

Du Moyen Age au XVI^e siècle.

Ainsi dut naître Saint-Martin de Castels dont le style architectural porte témoignage du XII^e siècle. Comme un document², par la suite, désigne la même église sous le vocable de saint Clair, cela prêterait à quiproquo si l'ouvrage d'un érudit, de vieilles coutumes toujours conservées, enfin la toponymie ne permettaient, à notre estime, de dissiper un malentendu.

Ecrit en 1883 par le Père Carles³, l'ouvrage explique ce qu'étaient et sont restés dans les paroisses les titulaires et les patrons. Le titulaire donne son nom à l'église placée, en quelque sorte, sous sa sauvegarde; le patron étend sa protection à la paroisse tout entière, bourg et hameaux. Au cours des siècles et de leurs vicissitudes, poursuit le Père Carles, il advint que des confusions se produisirent, le patron étant pris pour le titulaire et vice versa. Quand la Révolution de 1789 en vint à fermer les églises, ce fut bien pire. Les confusions résultant de cette longue suite d'erreurs incitèrent enfin le Pape, au cours du siècle dernier, à prier les évêques français de remettre de l'ordre dans leur diocèse. L'ouvrage auquel nous nous référons fut fait dans ce but. Pour le P. Carles, aucun doute : saint Martin est le titulaire, saint Clair le patron.

De fait, non seulement Saint-Martin est bien le nom traditionnellement employé pour désigner l'église, mais encore, la source qui coule au bord du chemin, vers la mi-côte, est dite « fontaine de St-Martin ». D'autre part, la fête votive du plus gros hameau de la commune, celui de Baran, se célèbre le premier dimanche de juin, c'est-à-dire le plus près possible de la Saint-Clair, au calendrier du Périgord⁴.

Mais pour trouver, dans les archives, une date précise concernant l'église et la paroisse, il nous faut en venir au 30 octobre 1276. Ce jour-là, « l'évêque de Périgueux, Elie, unit au monastère (de Saint-Cyprien), l'église de Castels dont les chanoines avaient déjà le patronage », un vicaire perpétuel à portion congrue y assurant l'exercice du culte⁵.

Si cette indication est insuffisante pour nous éclairer de façon précise sur la fondation de Saint-Martin, à tout le moins

2. J.-M. MAUBOURGUET, *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370...*, Cahors, Coneslant, 1926, p. 389.

3. R. P. CARLES, *Les titulaires et les patrons du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, Périgueux, Cassard, 1883.

4. C'est à la Saint-Clair, 1^{er} juin, que se recrutaient autrefois les domestiques agricoles.

5. MAUBOURGUET, *op. cit.*, p. 182.

son contexte historique peut-il nous donner des renseignements intéressants. En effet, le monastère tout voisin de Saint-Cyprien soumis, à l'époque, à la règle augustinienne, connut antérieurement à 1276 une existence assez mouvementée. Comme on le sait, les chanoines augustiniens, de même que les Bénédictins, dans leurs monastères ouverts à la vie, s'occupaient à la fois du spirituel et du temporel. Afin que le temporel ne l'emportât pas sur le spirituel ou bien, s'il l'avait emporté, pour que se rétablisse la vraie hiérarchie, la grande réforme de Cluny intervint au X^e siècle. Elle fut si puissante, si rayonnante que, de ce grand monastère bourguignon, elle embrasa toute la France jusque dans ses provinces du Sud-Ouest. Ainsi furent touchées et réformées les deux plus grandes abbayes que cette région possédait alors : celles de Moissac et, à Toulouse, de Saint-Sernin.

Au début du XI^e siècle, vers 1022 ⁶, un certain Archambaud, chanoine à St-Cyprien allant à Moissac visiter ses confrères de l'abbaye, est enthousiasmé par ce qu'il voit au point de ne plus vouloir retourner dans son prieuré. Moine à Moissac, les lettres qu'il écrit à St-Cyprien brûlent d'un tel feu pour la réforme clunisienne que quelques autres chanoines vont le rejoindre un peu plus tard. Moins égoïstes que le transfuge, si nous osons dire, ils veulent faire bénéficier leur prieuré des bienfaits de cette remise en ordre et, dans ce but supplient le chapitre de Moissac de prendre le prieuré de St-Cyprien dans son giron. Moissac hésite, demande l'accord de l'évêque de Périgueux. Une lettre de celui-ci conservée aux Archives de Tarn-et-Garonne où M. l'abbé Grillon l'a découverte, atteste qu'il le donne de très bon cœur « afin d'y introduire (à St-Cyprien) pour toujours les coutumes de Cluny et de Moissac ». Mais St-Sernin, nous l'avons dit, est aussi sous la règle clunisienne, ce qui n'empêche pas les deux grandes abbayes de se jalouser. Pendant qu'entre Moissac et Périgueux lettres et ambassades s'échangent, ce que nous appellerions aujourd'hui, un « commando » formé par les chanoines de Toulouse envahit le monastère de St-Cyprien, en prend possession. Si bien qu'en 1076 un autre évêque de Périgueux entérine cet état de fait par une donation du prieuré de St-Cyprien aux chanoines de St-Sernin, augustiniens comme eux, toujours afin qu'y soit introduite la réforme canoniale.

Entre les dates de 1076 et 1276, St-Cyprien est donc entré dans la mouvance toulousaine puis l'a quittée, pour retomber

⁶ L. GRILLON, *Le prieuré périgourdin de Saint-Cyprien fut-il rattaché à Moissac ?*, dans *Annales du Midi*, t. LXXV (1963), p. 583.

sous la juridiction de son évêque. L'événement qui rend compte de ce retour est, probablement, la Croisade des Albigeois.

Mais c'est aussi pendant ce même laps de temps que Castels a été construit. Un temps au cours duquel les artistes des ateliers languedociens, travaillant dans les églises et les prieurés du Sud-Ouest, influençaient les artistes locaux. Si le « vicaire » de St-Martin était un chanoine de St-Cyprien, lui-même « donné » à St-Sernin, on voit tout de suite la filière. Ainsi que le remarquait J. Secret au Colloque international de Moissac ⁷, il existe une certaine parenté entre les chapiteaux des églises de Brantôme, Montcaret, Sadillac, Cénac, etc... et « dans une série un peu moins riche », Castels, Carsac-de-Carlux, etc... A ce point de vue, les deux chapiteaux de l'arc triomphal dont la pierre dure a bravé l'injure des siècles et des intempéries sont tout à fait caractéristiques.

Du XVI^e au XIX^e siècles.

Pourquoi donc la modeste petite église rurale dont St-Cyprien avait le patronage a-t-elle conservé ses beaux ornements médiévaux — dans la sculpture, à tout le moins — alors que du prieuré voisin, pourtant fort de quelque vingt-et-un chanoines, rien du même temps ne subsiste ?

Ici, encore, l'histoire nous répondra en évoquant les guerres de religion. Ravagés par une armée huguenote, monastère et église de St-Cyprien connurent pillage et incendie avant de devenir un arsenal, si bien que, pendant près d'un siècle, pour ces édifices irrémédiablement perdus, ce fut l'abandon et la déchéance. Le fait que St-Martin de Castels n'ait pas subi le même sort s'explique probablement parce que cette paroisse, relevant du monastère de St-Cyprien en ce qui concernait le culte, était sous la dépendance juridique et administrative de Beynac ⁸. Or, sans avoir lui-même embrassé la religion réformée, comme la plupart des familles nobles des alentours, le maître de Beynac partageait ses sympathies entre protestants et catholiques, rendant service tantôt aux uns, tantôt aux autres. Sans doute St-Martin lui dut-il son salut en ces temps troublés. En 1540-41 ⁹, hommage fut rendu au roi de Navarre par la dame de Caumont, pour la seigneurie de Castels. (Il s'agit de la branche cadette de Beynac).

Nous retrouvons, plus tard, la persistance de ce partage qui n'allait pas toujours sans contestations lorsqu'il s'agissait d'en

7. JEAN SECRET, *Les chapiteaux de l'église de Cénac...*, *ibid.*, p. 597.

8. GÉRAUD LAVERGNE, *Beynac et ses seigneurs*, Périgueux, Impr. périgourdine, 1959 (carte de la baronnie de Beynac au dos de la couverture).

9. Arch. dép. Basses-Pyrénées, E 832.

payer les charges diverses. C'est ainsi qu'en 1691-1692, des démêlés opposèrent les habitants de Castels aux chanoines de St-Cyprien à propos de la dime céréalière ¹⁰. Le « vicaire » entretenu par les Augustins habitait un presbytère au lieudit Campagnac; il possédait un jardin et une vigne.

Dès longtemps — sans doute, même, depuis toujours — un cimetière entourait l'église St-Martin. Finit-il par devenir trop petit ? Ou bien les habitants des hameaux les plus éloignés le trouvaient-ils par trop incommode avec sa montée rude et longue ?

Sans indiquer les raisons qui la font agir, la dame de La Roque, Marie-Anne de Lostanges de St-Alvère, seigneuresse de Meyrals et de Castels, fait don à la paroisse d'une pièce de terre pour en faire un cimetière, au lieudit Notre-Dame, le 26 août 1717. La description faite par le notaire royal ne laisse aucun doute sur la situation des lieux ¹¹ que nous retrouverons ultérieurement, leur destination, toutefois, étant différente. Jamais cimetière n'y fut ouvert. La documentation relative à Castels, qui devient fort abondante à partir de 1789, ne fait état que des biens d'église devenus biens nationaux : le presbytère, le jardin, la vigne du curé. Leur mise en vente aux enchères a lieu à Sarlat. Quant à l'église, elle est fermée, son mobilier étant dispersé.

Mais vient l'Empire et son Concordat qui rend les édifices religieux au culte. A cette époque, la paroisse de Castels est rattachée à celle de St-Cyprien, sans desservant particulier. Cela ne fait pas l'affaire des fidèles de St-Martin qui protestent par la voix de leurs conseillers municipaux. Ils tiennent à leur église, la déclarent en bon état et acceptent de payer des impositions spéciales, non seulement pour son entretien, mais encore pour celui de son curé. Appuyés à la fois par le sous-préfet de Sarlat et par l'évêque d'Angoulême qui, depuis l'émigration de celui de Périgueux, administre les deux diocèses, ils ont gain de cause. Toutefois, le prêtre résidant ne viendra que plus tard.

Déclin et décrépitude.

Mais voici qu'avec la vie devenue plus facile, les choses changent. Moins « rudes », selon l'expression du dialecte périgourdin qui signifie moins courageux, les paroissiens de Castels trouvent la montée qui mène à leur église trop pénible. Et c'est alors que renouvelant le geste de son aïeule, Céleste Coignet, petite-fille de Beaumont ¹², donne à la commune de Castels une

10. Arch. dép. Dordogne, B 1379.

11. Acte transcrit par Louis Carvès, dans *B.S.H.A.P.*, t. XIV (1887), p. 440.

12. Les Beaumont de la Roque, descendants et héritiers des Beynac.

maison et un bout de terrain attenant pour qu'y soient aménagés ou édifiés un presbytère et une église. L'acte notarié est du 29 mai 1866 ¹³. Il s'agit toujours de Notre-Dame et la nouvelle église s'appellera d'ailleurs ainsi, en ajoutant le vocable de « la Salette », stipule la donatrice, « lorsque le miracle aura été reconnu ». Comme il n'est pas précisé lequel, il y a tout lieu de penser que c'est une référence aux apparitions de la Salette, en Dauphiné, de peu antérieures.

Ainsi fut bâti assez promptement un édifice plus commode que l'ancien quant à sa situation et aux moyens d'accès, mais sans caractère ni beauté d'aucune sorte. Et c'est à partir de ce moment que, tout doucement, St-Martin meurt. Relayé par le nouvel édifice, aujourd'hui bien délabré, il perd, avec son utilité pratique, l'amour de ses paroissiens. Pour le vénérable sanctuaire roman aujourd'hui ruiné, cette indifférence aura été pire que les guerres. Souhaitons que ce « chef d'œuvre en péril » ne disparaisse pas.

II. — REDON-ESPIC

« Cette vieille église », écrit le Père Carles, « est un petit bijou avec sa voûte en ogive primitive, ses trois fenêtres orientales et son oculus ». C'était un prieuré de femmes », précise-t-il encore, « *Rolando Spina*, 1557, dit la pancarte de l'évêché » ¹⁴.

Après le P. Carles, l'abbé Audierne, conservateur des monuments historiques sous Louis-Philippe, bien moins explicite, se borne à dire que Redon-Espic était « une abbaye de filles. » ¹⁵

Comme à St-Martin, l'architecture date la chapelle dont « l'ogive primitive » indique la fin du XII^e siècle. Abbaye ou, plus modestement, prieuré, si elle ne doit sa fondation à une dame de Beynac, à tout le moins une femme de cette famille y fut-elle prieure. Au XV^e siècle, écrit le P. Laforge ¹⁶, Redon-Espic était devenu la propriété des cisterciennes de Fontevault. Marie de Beynac, détachée de ce monastère avec quelques-unes de ses compagnes, fut envoyée à Redon-Espic.

Mais il est probable que la pieuse maison eut une vie courte et que les guerres de religion causèrent sa ruine. Pour quelles raisons, tandis que St-Martin demeurerait intact ? Sans laisser

13. Communiqué par M. René Montagne, maire de Castels; voir la copie du contrat aux Arch. dép. Dordogne, 12 O, Castels.

14. La pancarte était un document qui fixait les juridictions, les revenus et l'état des deux diocèses du Périgord. Elle fut dressée par Jacques du Repaire le 15 février 1554.

15. Abbé AUDIERNE, *Le Périgord illustré*, Périgueux, Dupont, 1851, p. 609.

16. Père LAFORGE, *Les origines de la foi en Périgord*, Brive, Chastrusse et Praudel, 1937, p. 212.

notre imagination se substituer aux documents que nous ne possédons pas, il ne nous est nullement interdit de penser qu'une communauté de femmes était une proie autrement tentante, pour la soldatesque, qu'un édifice non habité. D'autant que ces femmes avaient élu domicile au cœur des bois, en un lieu fort sauvage (il l'est resté) dont les mauvais chemins ne permettaient guère qu'un prompt secours intervienne. Il se peut, aussi, que sentant venir le danger, les moniales aient fui leur prieuré en temps opportun. Rien, en effet, dans l'histoire de ces temps troublés, ne permet de dire que l'humble monastère fut mis à sac; les documents connus n'en portent pas trace. Mais, pour transformer des bâtiments d'habitation en ruines, qu'ils soient conventuels ou non, le simple abandon suffit. En de telles périodes de délaissement, il n'est du reste pas rare que des « emprunts » faits par des voisins en mal de construire viennent activer le travail de désagrégation que les végétaux et les intempéries accomplissent de concert.

Quoi qu'il en soit des raisons du délabrement de ces édifices, debout en 1554, puisqu'inventoriés, une série de pièces provenant de la sénéchaussée de Sarlat ¹⁷ nous les montre en piteux état dès 1722. A cette époque, Antoine de Sainclar, doyen du chapitre de la cathédrale de Sarlat, demande la nomination d'experts chargés de visiter les bâtiments de Redon-Espic et d'estimer les réparations à y faire, qui paraissent considérables. Cela parce que le bénéfice de Redon-Espic, donc son entretien, lui reviennent es qualité. Voici la requête :

« Supplie humblement messire Antoine de Sainclar, prêtre, docteur en théologie, doyen de l'église cathédrale de la présente ville et vicaire général de Monseigneur l'évêque, disant qu'ayant été pourvu par mon dit seigneur dudit doyenné, vacant par le décès de messire François Cumont de la Dieudye, dernier titulaire d'icelui, il en aurait pris possession le vingt septième juillet dernier, et comme il lui a paru que les bâtiments du prieuré de Redon-Espic dépendant dudit doyenné sont entièrement ruinés et que l'église est en très mauvais état, et que les héritiers dudit feu sieur de la Dieudye sont tenus des réparations à faire à ladite église et du rétablissement des bâtiments dépendant dudit prieuré, le suppliant est obligé de se pourvoir par devers vous aux fins que ce considéré, il vous plaise de vos graces de commettre et nommer des experts pour procéder à la visite de ladite église et desdits bâtiments et à la prise et estimation desdites réparations... ».

17. Arch. dép. Dordogne, B 1269, pièce 43.

Les experts Momméja et Vaquier sont nommés. Ils adressent leur rapport au sénéchal le 23 octobre 1722. Malheureusement, ce rapport, qui nous aurait donné des indications précieuses quant à l'importance et à la situation exacte des bâtiments, manque au dossier.

En revanche, nous trouvons une autre requête ¹⁸, datée de 1755 et signée par le procureur d'un autre doyen du chapitre, Jean de Beaupuy, successeur non immédiat du précédent. Et celle-ci ne parle plus du prieuré, mais seulement de la chapelle de Redon-Espic, « en très mauvais état ».

Faut-il conclure qu'en trente-trois ans l'accélération des dégâts est devenue telle que les bâtiments de l'ancien prieuré ne méritent plus qu'on les mentionne ? C'est très probable; mais contentons-nous de ce qui est écrit. Dans le cours de cette même année 1755, le sénéchal rend son arrêt ¹⁹ « déclarant n'être besoin de faire des réparations à la chapelle de Redon-Espic, attendu que sa suppression a été ordonnée par l'évêque de Sarlat le 23 avril 1755, et déchargeant les demoiselles de Pignol », en qualité d'héritières du précédent doyen, de toutes les réparations, « mais à la charge par elles de garantir messire Jean de Beaupuy..., titulaire actuel, contre toutes recherches; déclarant en outre, pour décharger toutes les parties, que les masures et mauvaises murailles prêtes à crouler, qui sont au-delà de la chapelle, du côté du midi, sont déperies par vétusté. »

Fermée en 1755 par l'autorité épiscopale, la vieille chapelle le resta longtemps. Mais les frustes matériaux avec lesquels elle avait été construite demeuraient solides. Si bien que l'édifice est toujours debout. Aujourd'hui sanctuaire marial, il est le centre d'un pèlerinage. L'autorisation d'y célébrer la messe à nouveau ne fut, toutefois, donnée par l'évêque de Périgueux qu'en 1862 ²⁰.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

18. *Ibid.*, B 1277, pièces 1, 2.

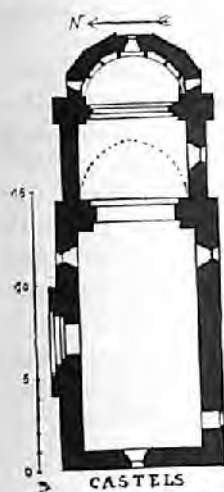
19. *Ibid.*, B 1322.

20. Chanoine L. ENTRAYGUES, *Notre Dame du Périgord*, Périgueux, chez l'auteur, 1928, p. 147.

Les Eglises de Castels et de Redon-Espic

I. — SAINT-MARTIN DE CASTELS

C'est sans doute au fait qu'elle fut l'apanage d'un prieuré que l'on doit les qualités monumentales de l'église haute de Castels. Non qu'elle ait de vastes dimensions (en effet, sa longueur dans œuvre ne dépasse pas 16 m et sa largeur 5 m 50),



mais elle bénéficie d'une intéressante sculpture. Le plan est celui que l'on trouve dans un grand nombre d'églises périgourdines : nef suivie d'un chœur rectangulaire s'achevant par une abside semi-circulaire. La nef, dévouâtée et découverte, était éclairée par quatre baies plein cintre, dont l'une est percée dans le mur de l'ouest. Le chœur rectangulaire est voûté d'un berceau brisé dont la naissance est soulignée par une imposte chanfreinée; il est éclairé par une baie au sud. Il est limité par deux arcs brisés à rouleau, celui de l'ouest retombant sur des piles à dossierets, celui de l'est sur des colonnes engagées; les chapiteaux sont sculptés, l'un de trois griffons ailés, l'autre d'une tête humaine entre des griffons ailés; les bases sont moulurées de deux tores.

L'abside en hémicycle, voûtée d'un cul-de-four, est ornée de sept arcs d'applique, plein cintre, retombant sur huit colonnes dont les bases, moulurées de deux ou trois tores, sont posées sur un stylobate; certaines de ces bases sont décorées de griffes. Leurs chapiteaux ont des tailloirs nus ou sculptés de billettes, de têtes de clous, de boutons; leurs corbeilles sont sculptées de feuilles d'eau stylisées, d'entrelacs de végétation, de protubérances globuleuses un peu semblables à des grappes de raisin. Les astragales sont toriques.

L'ensemble est construit en moyen appareil régulier. Il révèle de nombreuses reprises. Le portail est aménagé dans un épaissement du mur nord de la nef; il est fait de trois voussures brisées ornées de boudins toriques, leurs angles abattus sont sculptés de billettes et de têtes de clous. La corniche repose sur huit modillons sculptés de masques humains et de têtes d'animaux.

L'abside est extérieurement à sept pans. Elle est percée de trois baies ébrasées plein cintre. Tout autour de l'église court une corniche chanfreinée posée sur des modillons nus. La souche du clocher carré est au-dessus du chœur. Un sacroire trilobé (XIV^e siècle) est réservé dans le mur de l'abside.

On soulignera la qualité des chapiteaux de l'arc triomphal, traités avec vigueur et fermeté. Celui du sud figure trois griffons-oiseaux dont les serres reposent sur l'astragale; celui du nord, deux griffons du même type encadrent une tête humaine. Celle-ci est assez réaliste, avec une moue expressive, une chevelure plate. Les cinq griffons ailés sont curieusement traités; leur anatomie est simplifiée, leurs ailes sont stylisées, leurs têtes grimaçantes ont d'énormes becs de perroquets, recourbés et menaçants. Leurs yeux, comme ceux des têtes humaines, sont creusés au trépan. Ces deux chapiteaux, infiniment plus habiles que ceux de l'abside, sont d'une stylistique assez originale pour qu'on ne puisse pas les comparer à d'autres chapiteaux périgourdiens. La seule analogie que l'on pourrait établir serait avec les griffons ailés des chapiteaux de l'arc triomphal à Baneuil, mais ceux-ci sont plus décoratifs que réalistes, et ils ont une sorte d'élégance qui les éloigne des proportions trapues que l'on trouve à Castels.

Nous ne pensons pas que l'on puisse découvrir un symbolisme vraisemblable dans ces chapiteaux de Castels, pas plus que dans les corbelets sculptés de la corniche du portail.

II. — NOTRE-DAME DE REDON-ESPIC

C'est un édifice rectangulaire de la fin du XII^e siècle (17 × 6 dans œuvre), voûté d'un berceau brisé, sans doubleau, croissant sur une imposte en quart de rond. Ce plan, un peu sec, mais économique et facile à fortifier en cas d'attaque, est



assez commun en Périgord où l'on peut citer maint édifice semblable : Les Andrivaux de Chancelade, Combéranché, Belaygue (Boulouneix), Tresseyroux (les Lèches), Lusignac, Nontronneau (partie romane), Aillac (Molières), Saint-Martial-de-Valette.

Le chevet plat est percé d'un triplet de baies-meurtrières brisées à fort ébrasement. Au-dessus est un oculus. Une seule baie s'ouvre dans le goutterot nord, ainsi qu'une grande baie dans le mur occidental. Rien ne distingue dans l'église la nef du chœur. Le portail très simple, brisé, s'ouvre au nord. Au sud, une baie a été aveuglée. La baie occidentale est dominée par une archivoltée décorée de billettes.

Extérieurement, les murs construits en bel appareil régulier sont renforcés de contreforts (quatre au nord, deux à l'ouest, deux au sud où s'appuyaient les bâtiments ruinés du prieuré). Le chevet n'a pas de contreforts. La couverture de lauzes est posée directement sur le rein de la voûte de pierre.

Jean SECRET.

(Plans de l'auteur).

Les FOUILLES GALLO-ROMAINES à PERIGUEUX

au cours des dernières années

NOTES SOMMAIRES

1. — ARENES

Au cours de l'été 1962, M. Jean Lauffray, architecte des Bâtiments de France, directeur du Bureau d'architecture antique du Sud-Ouest, a fait effectuer des fouilles sur le côté Nord du grand axe de l'amphithéâtre, en particulier sur les substructures au-dessus et autour du grand vomitoire, faisant réapparaître, sous une épaisse couche de terre et de taillis, les assises des gradins ainsi que les escaliers d'accès, dont les murs sont en petit appareillage à moellons assisés et soigneusement taillés (*Gallia*, XXI, 1963, p. 523).

L'objet de ces fouilles, reprises en 1963 (*Gallia*, XXIII, 1965, p. 424), fut d'établir un relevé précis de cet édifice, dont le plan à grande échelle distingue les murs visibles actuellement par rapport à ceux vus par Taillefer et ceux restitués par symétrie. Ce plan donne les dimensions suivantes :

Cotes hors tout : 141 m sur le grand axe, 118 m sur le petit axe.

Cotes de la piste : 64 m sur le grand axe, 41 m sur le petit axe.

La céramique et divers fragments de matériaux gallo-romains ont été déposés au Centre archéologique de Périgueux.

2. — TEMPLE DE VESONE

Le Bureau d'architecture antique du Sud-Ouest, sous la direction de M. Jean Lauffray, a entrepris pendant l'été 1964 les relevés et l'étude architecturale du temple circulaire dit « tour de Vésone » (*Gallia*, XXIII, 1965/2, p. 1.022), étude qui fut poursuivie de 1965 à 1968 par l'exécution de fouilles archéologiques dégagant le péristyle circulaire, ainsi que le pronaos du temple.

La céramique et divers fragments de matériaux gallo-romains ont été déposés au Centre archéologique de Périgueux.

3. — MAISON PINEL, RUE MAURICE-FEAUX, N° 13

Lors de la construction de sa maison, M. Pinel avait trouvé vers 1930 des fragments de fresque. Sur l'invitation de M. Claude

Barrière, et à l'occasion de nouveaux aménagements, des prospections furent effectuées en 1961 et en 1962 dans la cave de cette maison, permettant de retrouver d'autres fragments; le tout, rassemblé en septembre et octobre 1961 par MM. Hamelin et Marie-Jean Rabzek (étudiant yougoslave), et restauré par M. Claude Bassier, sera présenté au Centre archéologique de la rue des Bouquets.

Dans le jardin attenant à la maison Pinel et ouvrant sur la rue Font-Laurière, des sondages furent faits en 1963 par M. Jean Lauffray, afin de reconnaître la direction des murs gallo-romains de cette villa.

La céramique sigillée que j'ai relevée comprend les marques des potiers Vivus, Afer, Mius, L. Tetius, Firmus, Rasinus, Eros et Avillius (1^{er} siècle).

4. — RUE DU LYCEE

Dispensaire départemental et d'hygiène sociale

Les travaux entrepris en 1962, sous la direction de M. Bugès, architecte départemental, furent surveillés par M. Barrière qui releva plusieurs vestiges de maçonnerie antique.

J'ai déchiffré les marques de poterie sigillée de la Graufesenque : Camius, Canus, Cocus, Mommo, Maces, Primus.

5. — RUE LEON-FELIX

La construction d'immeubles d'habitation, tout d'abord entreprise en janvier 1964, en bordure de la rue Léon-Félix, puis de mars à octobre 1965, un peu plus au Nord, du côté de l'impasse de la Calprenède, mit au jour des murs gallo-romains de petit appareil délimitant des salles dont l'une à hypocauste, d'autres recouverts de fresques, des caniveaux et des pavements en terre cuite ou en tessons de marbre hexagonaux.

Les relevés et observations de MM. Barrière, Bassier, Gauthier, Lantonnat, Lauffray, Tournier, Watelin et de moi-même, feront l'objet d'un plan d'ensemble permettant de situer ces vestiges antérieurs au IV^e siècle, maintenant recouverts par les nouveaux immeubles.

La céramique habituelle à Vésone comprend des marques de poterie sigillée de Blandinus, Germanus, Iullus, Primulus (2 fois) et Quintus.

6. — RUE LAKANAL ET RUE DU LYCEE

Piscine municipale

Lors de la construction de la piscine en 1965, en face du Lycée de garçons, furent trouvés des vestiges de maçonneries gallo-romaines relevées par M. Claude Barrière, de la poterie et de la céramique sigillée aux marques d'Albinus, Camus, Crestus, Germanus, Iulius, Vegetus, potiers du 1^{er} siècle de la Graufesenque.

7. — RUE DE LA CALPRENEDE, N° 8

A l'occasion du creusement, en mars 1965, d'une tranchée d'adduction d'eau, les ouvriers mirent au jour un fragment de bloc de pierre portant une inscription à Marullius, donateur des fontaines et aqueducs.

J'ai déposé ce vestige au Centre archéologique. Le texte de l'inscription est le suivant :

L. MAR.....

US. Q.....

D'autres blocs de pierre n'ont pu être dégagés.

8. — ANGLE DES RUES DE LA CALPRENEDE
ET DE CAMPNIAC

Des sondages effectués en 1966-67 dans le sous-sol, lors de la démolition de la vieille maison à épis de faîtage, ne firent pas retrouver à cet endroit l'angle Sud-Est du péribole du temple de Vésone, contrairement à ce que supposait Charles Durand (relevés de MM. Lauffray, Sarradet et Watelin). M. Watelin y a reconnu plusieurs niveaux de sols : il lui semblerait qu'il s'agisse d'une chaussée antique.

9. — OPPIDUM GAULOIS D'ECORNEBŒUF

J'ai dressé en 1967 l'inventaire de 22 monnaies trouvées sur l'oppidum (du 2^e au 4^e siècle).

Voir *B.S.H.A.P.*, XCIV, 1967, p. 82.

10. — LES MAURILLOUX

Lors de la construction d'une maison d'habitation aux Maurilloux, a été mis au jour un vase en poterie rouge contenant

une centaine de monnaies très oxydées dont 44 ont été déchiffrées par mes soins, à savoir :

- 8 de Claudius II (268-270),
- 1 de Maximianus (285-305),
- 2 de Diocletianus (284-305),
- 22 de Constantius (361),
- 1 de Julianus (361-363),
- 10 de Valentinianus I (364-375).

Il ne semble pas s'agir d'un trésor, car d'habitude les monnaies enfouies sont de la même époque; ici, on se trouve en présence, semble-t-il, de deux époques : l'une de 268 à 305, l'autre de 361 à 375, cette seconde époque étant la plus dense en monnaies.

Les conditions exactes, et le nom de l'inventeur de cette découverte, signalée par M. Lantonnat, n'ayant pas été portées à notre connaissance, l'intérêt archéologique reste mince pour en tirer des conclusions utiles. Il nous a paru cependant intéressant de la signaler.

11. — RUE FONT-LAURIERE

La construction d'une maison en 1967 fit apparaître dans les sondages des murs gallo-romains en petit appareil, ainsi qu'une chaussée antique parallèle et située en très grande partie sous la chaussée actuelle de cette rue (relevés de MM. Bassier et Mondou).

De la poterie commune a été déposée au Centre archéologique.

12. — IMPASSE DE VESONE

Résidence Vésuna

En 1967-68 ont été signalés par M. Bassier et relevés par MM. Mondou, Sarradet et Watelin, un mur gallo-romain de direction Sud-Est/Nord-Ouest, sous la construction en cours de la résidence Vésuna, ainsi que divers vestiges (tegulae, poteries communes, céramique sigillée).

Max SARRADET.

Où était la maison du vigier de Périgueux ?

La ville du Puy-Saint-Front de Périgueux était encore au XIII^e siècle une ville jeune où à l'intérieur des remparts, se mêlaient aux habitations, des cimetières, des jardins, des vergers et des bâtiments agricoles. La plupart des rues avaient certes déjà leur nom. Mais, dans la masse des maisons encore souvent construites en bois un certain nombre de repères importants dominaient un quartier ou un autre : les fours et des maisons particulièrement imposantes servaient à déterminer çà et là un îlot de maisons auquel ils servaient d'ossature. La maison du vigier est une de ces constructions qui ont le plus frappé les hommes du XIII^e siècle surtout. Nous voudrions essayer, à l'aide des documents variés que nous avons consultés, de l'identifier et de retrouver son emplacement dans la ville d'autrefois et d'aujourd'hui.

Le vigier était au XIII^e siècle, et encore au XIV^e, un personnage important dont la fonction était de rendre la justice au nom du chapitre de Saint-Front. Il tenait sa charge en fief de ce dernier et en percevait seul les émoluments ¹. La charge était héréditaire dans la même famille noble qui portait déjà au XIII^e siècle, le nom de Vigier. Une acapte était due à chaque mutation de vigier ² et à chaque mutation d'abbé ³. Dans la ville du Puy-Saint-Front où il n'y avait pas de nobles, sa désignation sociale de chevalier ou de damoiseau (*donzel*) et son rôle auprès des puissants chanoines de Saint-Front en faisaient à double titre un personnage éminent, mais redouté aussi, tout spécialement des consuls. En effet, les conflits dans l'exercice de la justice ont été incessants entre les deux pouvoirs. L'exercice de la justice par le chapitre était très ancien au Puy-Saint-Front puisque le « moutier » était à l'origine même de la ville. La justice du Consulat n'avait pu forcément s'établir qu'au détriment de cette justice capitulaire : d'où les interminables procès qui ont opposé les deux autorités avec une particulière acuité pendant toute la première moitié du XIV^e siècle. Des partages plusieurs fois répétés eurent lieu qui chaque fois, provoquèrent des appels de la part de la partie lésée. La répartition de la justice entre les consuls et le chapitre semblait cepen-

1. Arch. comm. Périgueux, FF 40 (1330).

2. *Id.*, FF 5-1 (1301).

3. *Id.*, FF 5-3 (1304).

dant avoir été clairement faite en 1290 ⁴ : le vigier du chapitre, d'après ce partage, ne connaissait que les causes civiles, le criminel étant du ressort du Consulat. L'exercice de chaque justice était autonome : le vigier avait sa prison et son pilori comme le Consulat avait les siens. C'est dire l'importance du personnage ; et on peut pressentir, dès lors, qu'elle devait logiquement se traduire par l'importance de son « *hospitium* » dans la ville.

Les plus anciens documents qui permettent de se faire une idée de la topographie du Puy-Saint-Front sont les deux registres de Charité du XIII^e siècle. La maison du vigier y est mentionnée à plusieurs reprises. La confrontation de ces différentes mentions, complétées d'autres indications glanées dans divers autres documents, permet de se rendre compte qu'elle était proche d'un autre repère alors notable de la ville : le four Brugayrol.

Ces deux secteurs se trouvaient sur les pentes sud du Puy-Saint-Front, entre la rue de l'Aubergerie et le mur qui fermait la ville du côté de l'Isle. C'était là le quartier des Paraires et de Rue Neuve où, déjà au XIII^e siècle, le peuplement était dense et d'aspect social varié. À côté des artisans et des laboureurs, les registres de Charité font connaître les noms de plusieurs familles bourgeoises qui y possédaient des rentes et souvent y habitaient. Les Lachapelle étaient l'une de ces familles de notables. Depuis fort longtemps installés dans le quartier, ils en possédaient une grande partie. L'acte de partage de la succession de W. de Lachapelle ⁵ fait connaître qu'au milieu du XIII^e siècle, ils touchaient des rentes de nombreux tenanciers dont 17 (et parmi eux figuraient les Vigier) étaient groupés autour du four Brugayrol. Les Lachapelle eux-mêmes payaient cens et acapte au chapitre de Saint-Front, qui avait la seigneurie sur une partie au moins de ce quartier.

Du point de vue de l'implantation topographique, on sait que la maison des Lachapelle était située à la fois près de la maison du vigier et près de la Clautre ⁶. D'autre part, une rue est dite au début du XIV^e siècle « la rue publique par où l'on va de la Clautre vers la maison du vigier » ⁷, et en 1365, « la rue publique par où l'on va de la maison de Pierre Laborie, bourgeois de la ville, vers l'*hospitium* de Corbarand Vigier, damoiseau, vigier de la ville » ⁸. En 1327, des maisons du quar-

4. *Id.*, FF 38.

5. Bibl. nat., ms. lat. 9138, 10 (janvier 1260 = 1261 n. st.).

6. Arch. comm. Périgueux, GG 177, fol. 16 v^o.

7. *Id.*, *ibid.*

8. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1850/463-15. Cette rue n'a pas eu de nom au Moyen Âge. Elle a toujours été désignée par une périphrase.

tier des Paraires étaient voisines de la maison d'Hélie Vigier, donzel, alors vigier de Périgueux⁹, voisines également d'un groupe de maisons localisées en Rue Neuve¹⁰. Entre ces deux quartiers, la limite était imprécise, peut-être même se confondaient-ils un peu¹¹. Un autre texte de 1327¹² mentionne enfin « une maison sise en Rue Neuve, sous le vigier ».

Tels sont les éléments qui peuvent guider notre recherche. En ce qui concerne le four Brugayrol, il semble bien qu'il pouvait être situé dans cet espace qui, entre Paraires et Rue Neuve, se trouvait — les textes en font foi — tout près de l'*hospitium* du vigier. Quant à la maison du vigier, tout en étant proche du secteur des Paraires et de Rue Neuve, elle n'est jamais indiquée comme appartenant à ce quartier. Elle semble avoir fait un bloc à part qui se trouverait « devant », c'est-à-dire en face des dernières maisons du quartier dans la portion opposée à l'Isle. Ainsi, le champ des recherches de l'*hospitium* du vigier se délimite entre les indications suivantes : près de la Clautre à laquelle le réunit une rue, sur la pente qui en descend, vraisemblablement au-dessous de la maison des Lachapelle, et voisin des maisons qui limitaient les quartiers Paraires-Rue Neuve et qui se groupaient autour du four Brugayrol, dans un secteur qui n'est ni la rue de l'Aubergerie, ni la rue Neuve, mais qui, selon les indications, s'intercale entre ces quartiers et que l'usage désigne parfois sous le seul terme « le vigier ».

De plus, un acte de quittance de dot donnée par Itier de Magnac et sa deuxième femme Marguerite de Biron le 10 juin 1323 a été passé... *in aula hospitii quod habitat in villa Patragoricensi dominus Helias Vigerii, miles, vigerius ejusdem ville*¹³. La présence d'une *aula*, c'est-à-dire d'une grande salle d'audience ou de réception, permet, de plus, d'attribuer à cette maison des dimensions supérieures à celles de la majorité des maisons de ce quartier. Il en est de même d'ailleurs du terme *hospitium* par rapport à *domus*¹⁴.

Ainsi aboutit-on à pouvoir localiser l'*hospitium* du vigier au coin des rues du Calvaire et Saint-Roch actuelles et à pouvoir l'identifier avec cette massive construction barlongue qui est aujourd'hui incluse au midi des bâtiments de l'école Saint-

9. Arch. comm. Périgueux, GG 177, fol. 20.

10. *Id.*, fol. 21 v° (1328).

11. Dans les comptes de recette de la taille, très souvent, les trois quartiers Paraires, Boucheries, Rue Neuve sont groupés et parfois seulement est indiqué pour ce secteur le nom de Rue Neuve.

12. Arch. comm. Périgueux, GG 177, fol. 22 v°.

13. R. de LAUGARDIERE, *Essais topographiques... sur l'arrondissement de Nontron* dans *B.S.H.A.P.*, t. VII, 1880, p. 395.

14. Voir note 8.

Front. La rue qui formait la limite occidentale du quartier de Rue Neuve et des Paraires serait ainsi l'actuelle rue du Calvaire (« la rue par où l'on va de la Clautre vers la maison du vigier »).

Et si l'on regarde depuis les terrains vagues — qui sont aujourd'hui tout ce qui reste du quartier médiéval de Rue Neuve — les pentes qui descendent de Saint-Front vers le sud et l'ouest, deux maisons massives et imposantes émergent encore de la masse des habitations qui, entre la rue de l'Auberge et l'Isle, couvrent ces pentes : c'est l'hôtel Sallegourde, de construction plus récente, et un peu plus haut une autre maison encore plus puissante, couverte d'un toit d'ardoises très incliné et plus récent que les étages inférieurs. Elle est visible aussi sur le dessin que Belleforest a fait de la ville du Puy-Saint-Front en 1575, où elle est une de celles qui bourgeonnent sur cette pente. Cette maison à plan rectangulaire, dont le côté le plus long est perpendiculaire à la rue du Calvaire, est bâtie en énormes blocs de pierre; et au premier étage y subsiste une fenêtre en plein cintre qui a été bloquée. Le comte Wlgrin de Taillefer, dans ses « *Antiquités de Vézère* »¹⁵, place, sans plus de détails, cette maison « du bas de la rue du Calvaire » dans le groupe de ce qui, à Périgueux, reste du XII^e siècle. A l'ombre de l'église Saint-Front, son apparence en fait assurément un des plus anciens édifices du quartier et lui assigne bien, avec la localisation proposée, le rôle qu'elle symbolisait de la puissance temporelle des chanoines opposée à celle du Consulat.

Voilà ce que l'histoire peut dire avec les documents qui nous sont parvenus. C'est aux archéologues qu'il appartiendra maintenant de donner la date de la construction.

Arlette HIGOUNET-NADAL.

15. Tome II, p. 610.

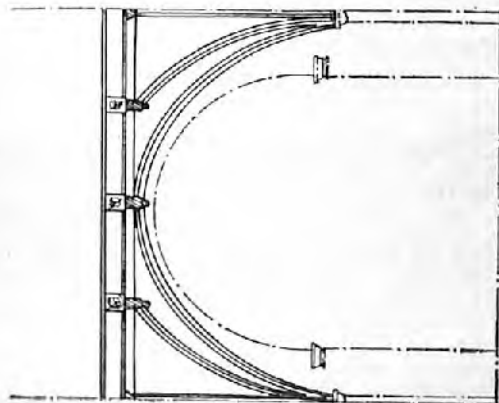
La voûte en bois de la chapelle des Augustins à Périgueux

La salle à trois travées inégales située au sud du Musée du Périgord et à l'angle des rues Judaïque et Fénélon est, en fait, l'ancienne chapelle du couvent des Augustins. Elle a été construite en 1615 par le chanoine Tricard de Rognac, vicaire général du diocèse de Périgueux¹. Nous en étudierons la charpente, dont certaines parties datent de l'origine de la chapelle.

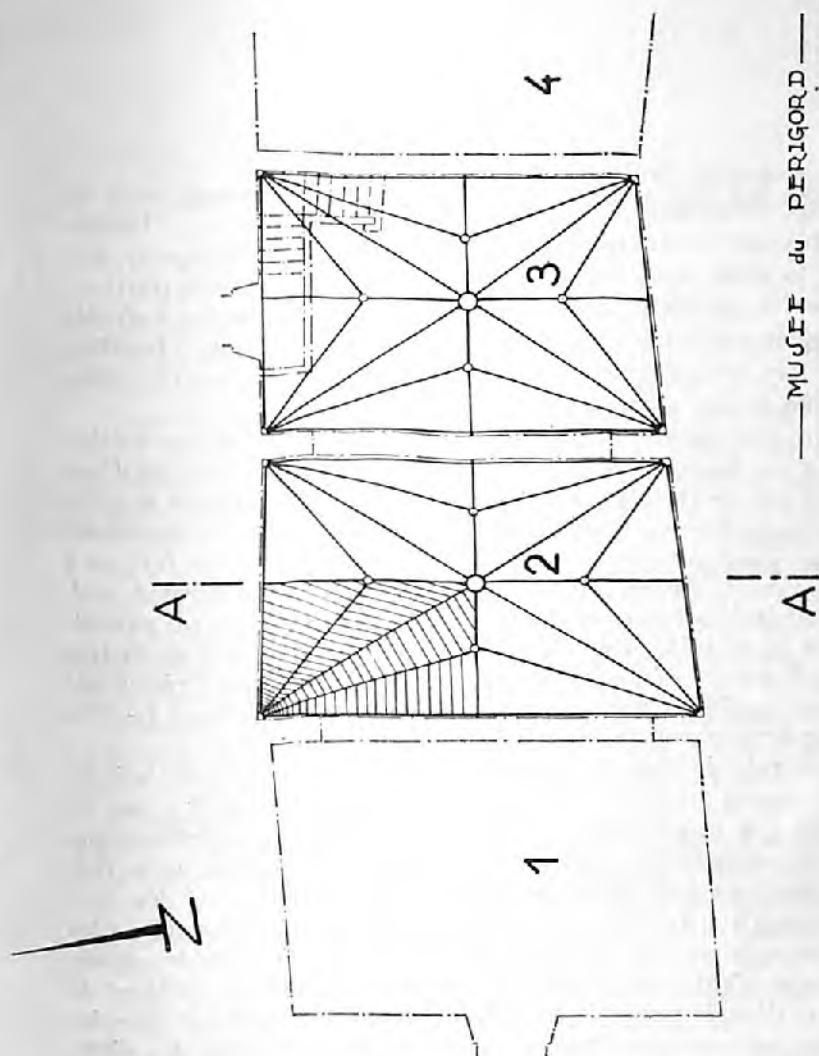
Des quatre travées qui formaient l'ancienne nef, seules existent encore les travées 2 et 3 du plan ; les travées 1 et 4, modernes, datent de la restauration du Musée ; celle de l'est sert actuellement de garage. Dans les trois travées s'ouvre, au nord et au sud, une fenêtre en arc brisé et à remplage. Les travées, de plan polygonal, sont séparées par des arcs diaphragmes plein cintres aux arêtes formées d'une doucine droite entre deux listels. Ces arcs retombent sur des pilastres rectangulaires par l'intermédiaire de chapiteaux formés d'un listel, d'un cavet et d'une baguette entre une doucine droite et un listel.

La première travée, celle de l'ouest (côté de l'entrée, rue Judaïque), est couverte d'un plafond formé de planches de châtaignier clouées sur des solives qui prennent appui sur trois grosses poutres en chêne et châtaignier de très forte section (35×35), placées dans le sens longitudinal et reposant, d'un côté sur le mur pignon de l'ouest, de l'autre sur l'arc diaphragme occidental de la seconde travée. Les autres travées (2 et 3) sont couvertes par une voûte en bois supportée par trois poutres identiques à celles de la première travée et de même nature, portées par les deux arcs diaphragmes et par le mur pignon oriental. Par l'intermédiaire d'étriers métalliques, la poutre centrale porte la clé de voûte des arcs d'ogive ; les poutres latérales supportent les clés de voûtes des tiercerons. La ligne de lierne, longitudinale, a été rendue solidaire de la poutre centrale. Des arcs de tête ont été placés pour dissimuler la rencontre de la voûte avec les murs. Cette voûte est formée d'une travée de seize comparti-

1. Le chanoine Tricard de Rognac était le vicaire général de Mgr Fr. de la Béraudière, Cf. P. Dupuy, *l'Etat de l'église du Périgord*, t. II, p. 221. Ce dernier dit que Tricard fonda « dans l'enclos de la ville un nouveau couvent des Pères Augustins réformés ». Il s'agissait en effet d'un nouveau couvent, construit *intra muros*. L'ancien qui était *extra muros* occupait un vaste emplacement vers la partie occidentale de la rue Fournier-Lacharmie. L'actuelle rue Saint-Simon s'appelait autrefois rue des Vieux-Augustins. Cf. R. Benoit, *La petite histoire de Périgueux*, et M. Dannery, *Du sort des établissements religieux périgourdins*, dans *B.S.H.A.P.*, t. XLVIII (1921), p. 95.



Coupe A.A



—MUSÉE du PERIGORD—
Chapelle des Augustins (1615)

VOÛTE EN BOIS



ments ou vouîains dont les panneaux de remplissage sont en planches de châtaignier clouées sur l'extrados des arcs. Retombant sur des culs-de-lampe en pierre, les arcs en châtaignier, galbés avant la pose, sont faits de deux et parfois de trois parties ; l'aboutage des pièces se fait par un assemblage oblique à simple embrèvement avec un épaulement suffisant et deux chevilles. Le profil des arcs d'ogive comprend une section carrée entre une doucine droite et un tore.

Les arcs formerets et doubleaux sont profilés d'une section carrée et d'une baguette entre une doucine droite et un bandeau. Chaque clé pendante est formée d'un motif sphérique et se trouve solidarisée avec la clé qui supporte les arcs par un assemblage d'enture à enfourchement. Le comble est formé de fermes à entrails, prenant appui sur les arases des murs nord et sud. Absolument indépendantes de la voûte en bois, elles ne participent pas à sa solidité. Les clés des arcs diaphragmes de la travée 2 du plan sont décorées des armes du chanoine Tricart qui s'énoncent : « d'or à trois chardons de gueules tigés et feuillés de sinople, accompagnés en chef d'une croisettes. » ²

Le marquis de Fayolle ³ pensait que cette voûte de bois ne présentait aucun intérêt artistique en rappelant qu'il y eut au XVII^e siècle une réminiscence des arts des siècles antérieurs que l'on ne comprenait plus. Nous y voyons, quant à nous, un ouvrage très audacieux attestant une parfaite connaissance des épures de charpente ⁴. Les arcs sont d'un seul jet entre les clés et les culs-de-lampe ; aucun support ne vient renforcer la voûte. L'écartement n'est pas maintenu par des entrails : l'effort de poussée est détruit par une contre-poussée des murs et tous les arcs sont bandés, comme nous le prouve l'assemblage des différents éléments.

M. et G. PONCEAU.

2. Froidefond de Boulazac, *Armorial de la noblesse du Périgord*, t. I, p. 498.

3. Marquis de Fayolle, *Le couvent des Augustins de Périgueux*, dans *B.S.H.A.P.*, t. XXII (1895), p. 143.

4. De toute façon, cette voûte de bois traitée à la façon des voûtes d'ogive de pierre, est la seule du Périgord, comme nous l'a confirmé M. Secret. A notre connaissance, dans les provinces contiguës, le seul exemple comparable que l'on pourrait citer est celui de l'église de Saint-Georges d'Oleron.

NOTES SUR LE CHATEAU DE LA RUE

A MAUZAC

Le château de La Rue s'élève à 500 m N.E. du village de Sauvebœuf-de-Lalinde, près du village de Dravaux (ancienne paroisse), non loin de l'intersection de la R.N. 703 avec la D. 31 qui conduit à Mauzac; il domine le camp de détention de Mauzac. Stratégiquement, l'emplacement était bien choisi : la surveillance qu'exerçait Badefols sur la rive gauche de la Dordogne, La Rue l'exerçait sur la rive droite, mais pas au bord du fleuve, assez près cependant pour guetter les cheminements de la vallée ainsi que l'accès à celle-ci par le nord. L'assiette du château est habile : il s'implante sur une plate-forme rocheuse, appuyée au glacis qui marque la naissance orientale du cingle de Trémolat, lequel se développe en arc de cercle au-dessus d'un vaste méandre de la Dordogne. Si La Rue ne jouit pas de vues aussi lointaines que le *castrum* de Milhac¹, il surveille néanmoins un horizon intéressant puisqu'il prend d'enfilade la vallée de la Dordogne en amont de Lalinde².

Le plan général de la forteresse est un vaste rectangle dont les grands côtés sont au nord et au sud. Au sud et à l'ouest, de hautes murailles talutées et le rocher à pic surplombent la vallée³; au nord et à l'est, la défense était assurée par un rempart avec chemin de ronde, précédé d'une douve. A l'est, s'ouvrait dans le rempart une porte fortifiée par un châtelet; un pont dormant, remplaçant un pont-levis disparu, franchissait la douve et accédait à une porte sous un arc plein cintre, dominée par un cartouche armorié qui fut martelé probablement à la Révolution. La partie nord de l'enceinte a été très retouchée : on a comblé la douve et l'on a ouvert une porte charretière dans le rempart au siècle dernier.

Dans ce rectangle fortifié s'inscrit le château lui-même, dont le logis principal s'allonge est-ouest, avec des bâtiments en équerre au nord. Ce logis, très retouché, aux murs épais, conserve des parties des XIII^e et XIV^e siècles. Il semble avoir été entièrement restauré au XVI^e siècle pour réparer les dégâts

1 Sur Milhac, cf. notre travail dans *B.S.H.A.P.*, 1939, p. 331 sq. La Rue faisait partie de la châtellenie de Milhac (Vigie, *Possessions des archevêques de Bourges*, *B.S.H.A.P.*, 1910, p. 450). Vigie a commis une erreur dans la carte qu'il donne (*Ibid.*, p. 358).

2 Il surveillait aussi la route Sarlat-Bergerac, laquelle quittait la rive gauche de la Dordogne au gué de Badefols pour emprunter ensuite la rive droite en passant à un quart de lieue de La Rue.

3 Ces murailles portent encore la trace des mâchicoulis qui les couronnaient.

que les guerres anglaises n'ont pas manqué de faire à une demeure placée comme une vigie dans la vallée de la Dordogne, sur un axe où cheminaient constamment les osts. La façade sud de ce logis conserve deux baies du XIII^e siècle sous des arcs brisés, moulurés, qui retombent sur des bandeaux sculptés de têtes de clous. Une baie à meneau du XV^e est ouverte sous un arc en accolade près de deux baies de la Renaissance et de traces de baies aveuglées. Deux corbeaux de mâchicoulis rappellent un chemin de ronde disparu.

Contre ce logis s'appuie, au sud, une haute tour hexagonale du XVI^e siècle, construite en bel appareil régulier et contenant un escalier en vis. On y accède par une porte élégamment moulurée, percée sur la face orientale de la tour; son linteau est encadré par une mouluration en arc brisé et par des fleurons; il est surmonté par une archivolt sculptée de feuillage. Ce linteau porte un écu parti portant à dextre la demi-croix ancrée des d'Aubusson, à senestre la moitié de la bande et bordure aux besants d'or des d'Abzac. Au-dessus de la porte, la face orientale de la tour est percée de trois étages de baies. Celle du premier étage, très ornée, est décorée de fleurons; son appui est sculpté de dents de scie. La baie du second étage est sous une discrète accolade; celle du troisième, rectangulaire, est percée dans une bretèche qui repose sur trois corbeaux de pierre que relie des arcs en accolade. La face ouest de la tour est percée de quatre petites baies rectangulaires. Le crénelage terminal de la tour a été malencontreusement remplacé par un garde-fou en matériaux inesthétiques. A sa troisième révolution, l'escalier s'achève par une admirable voûte en palmier. Ses six nervures d'ogives retombent, vers l'extérieur, sur des culs-de-lampe sculptés, l'un de deux têtes humaines, l'autre d'un groin de porc, un autre d'une fleur de lys, les autres de feuillage. Au centre, la retombée se fait sur une colonne amortissant le noyau de la vis, colonne dont le chapiteau est sculpté de feuillage. Une nervure annulaire recoupe les nervures d'ogives, déterminant ainsi six clés, dont trois sont frustes, deux sont sculptées de feuillage, la dernière du monogramme T H. S.

A partir de la seconde révolution de la vis, une petite tourelle d'escalier en vis est soudée au nord de la tour polygonale. Cette seconde vis, en encorbellement, est de section circulaire⁴. Elle donne accès à une pièce disposée au-dessus de la voûte en

4. Ce type d'escalier est fréquent en Périgord, par exemple aux châteaux de l'Herm et de Biron. M^{lle} Desbarats vient d'étudier plusieurs escaliers avant cette disposition dans les hôtels périgourdiens du XVI^e siècle (*cf.* B.S.H.A.P., 1967, p. 17).

palmier, pièce qui avait un usage défensif car elle conserve, à l'est, une bretèche dont les mâchicoulis permettaient de battre la porte de la tour. Cette pièce est curieusement voûtée d'un cul-de-four semblable à ceux des absides romanes. Au-dessus de



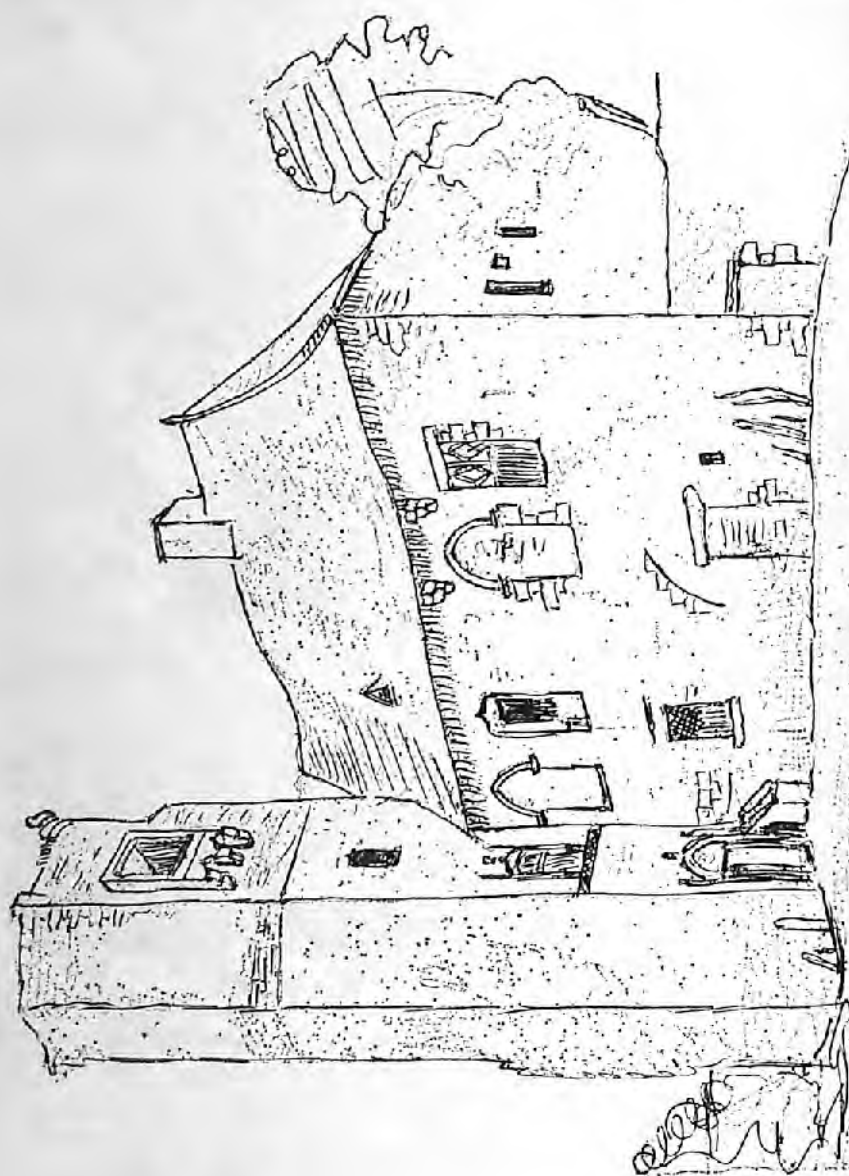
Château de La Rue, vue du Sud.

Photo Jean Secret.

cette chambre de défense, la terrasse terminale où débouche la seconde vis d'escalier constitue une remarquable vigie.

En dépit d'innombrables retouches, le logis conserve des morceaux d'un incontestable intérêt. Le rez-de-chaussée garde un dallage de galets décoratifs. Le logis s'enorgueillit encore de

deux intéressantes cheminées du XV^e siècle et, çà et là, de curieuses peintures murales qui vont du XV^e au XVII^e siècle. Ici, ce sont des faux joints encadrant un faux appareil polychromé; là apparaissent des décorations géométriques, ailleurs un vase



HAUZAC
Dessin de Leo Drayner
1846
Album S. M. A. P.

Château de Drayner 24 769 46

de petites fleurs, une branche de chêne avec une multitude de glands. Un linteau de porte est décoré d'un bandeau de feuillage. En vérité, à voir ce qui subsiste de peintures murales, on peut penser que l'ensemble des chambres du premier étage était revêtu de peintures, y compris les ébrasements des fenêtres. La charpente du logis a été entièrement refaite, elle supporte un toit de tuiles plates, à coyaux. Un puits profond existe encore au sud du logis.

On ne connaît rien de l'histoire de cette demeure. Sans doute fut-elle, dès une très haute époque, le fief d'une branche des d'Abzac. Elle leur appartenait encore au XV^e siècle puisque, vers 1450, le seigneur de céans est Hugues d'Abzac, qui épousa Marguerite d'Aix de Meymi. Plusieurs textes signalent comme seigneur, de 1465 à 1497, Bernard d'Abzac, fils des précédents. La propre sœur de Bernard épousa, le 15 juillet 1515, François d'Aubusson de Beauregard, fils de Gilles d'Aubusson et de Françoise de Beaupoil; il deviendra donc seigneur de La Rue et testera en 1541. C'est à la suite de cette alliance que la tour hexagonale a été bâtie avec son blason parti d'Aubusson et d'Abzac, ainsi d'ailleurs que fut restauré le grand logis. On peut admettre pour cette construction et cette restauration une date proche de 1515-1520 ⁵. Au XVII^e siècle, le fief va passer à Charles de Gouffier de Gonor, fils du duc de Roannez; en 1645, il a épousé Anne-Madeleine d'Abzac, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche. En 1653, c'est un Gouffier qui afferme la seigneurie ⁶. A la fin du XVII^e siècle, elle est au fils de Charles, Louis-Charles-Léonor de Gouffier qui, en 1691, mariera sa nièce Charlotte de Gouffier, duchesse de Roannez ⁷, avec un François d'Aubusson de la Feuillade ⁸. Lui-même épousa Elisabeth de Gassion dont il n'eut pas d'enfants. Aliéné à la Révolution, le château a eu depuis lors de nombreux propriétaires; il vient d'être acquis par M. de Chantérac.

La Société historique et archéologique du Périgord a la chance de posséder un album de dessins originaux de Léo Drouyn. Celui-ci a précisément exécuté à la mine de plomb des croquis de La Rue, le 24 septembre 1846. Certains détails du

5. On peut ainsi comparer cette tour d'escalier avec celles du château de Biron que M^{me} F. Anne, dans un récent travail, a étudiées, et qui datent de 1480 et de 1510 (diplôme d'Etudes supérieures; dactylographié).

6. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1835/241.

7. Cette jeune duchesse de Roannez était de la famille du duc de Roannez, l'ami de Pascal, ainsi que de Charlotte de Gouffier de Roannez à qui Pascal adressa, en 1656, plusieurs lettres d'une haute spiritualité (Pascal, édit. de la Pléiade, p. 282 sq).

8. Sur les d'Aubusson de La Rue et sur les Gouffier, voir Goustat, *Lalinde et les libertés communales*, B.S.H.A.P., 1883, pp. 404, 407, 558. Cf. aussi J. Mesnard, *Pascal et les Roannez*, Desclée de Brouwer, 1965.

château ayant changé, il est bon d'examiner minutieusement ces dessins. La façade sud du logis principal a subi peu de retouches; par contre, la tour d'escalier était découronnée, en 1846, au niveau de la terrasse terminale. On voit aussi sur un dessin, au nord du logis, un corps de bâtiment important, mais ruiné, qui occupait la partie où subsiste actuellement une vaste pièce voûtée en berceau, remontant probablement au XIV^e siècle, mais en fort mauvais état. Léo Drouyn a relevé aussi les armoiries des d'Aubusson-d'Abzac sculptées sur la porte de la tour (une pierre sculptée de ces mêmes armes est conservée dans la pièce voûtée citée plus haut). Il avait aussi remarqué les qualités monumentales des cheminées et dessiné les armoiries de l'une d'elles; elles ont disparu depuis lors. L'écu, porté par des sirènes ailées, était sommé d'une couronne de marquis. Complexe, il était écartelé, au 1 d'argent à la bande et bordure d'azur chargées de neuf besants d'or posés 3, 3 et 3, qui est d'Abzac; au 2 de... à deux fasces d'or; au 3 d'or à la fasce de gueules accompagnée de six fleurs de lys d'azur, trois en chef et trois en pointe, qui est de Barrière; au 4 d'azur à quatre (?) billettes d'argent; et brochant sur le tout, de gueules à trois léopards d'or. Ce blason est une variante de celui qui est donné aux d'Abzac par l'*Armorial de la noblesse du Périgord* de Froidefond de Boulazac ⁹.

Ajoutons que ce précieux album donne aussi le dessin du portail disparu de l'église de Drayaux : deux voussures plein cintre retombaient sur des colonnettes engagées à chapiteaux sculptés de têtes humaines; les bases complexes, déjà gothiques, annoncent la fin du XIII^e siècle ou le XIV^e. Quatre croix de consécration, peut-être des remplois, flanquaient le portail. Cette église paroissiale de Drayaux, sise au pied du terrassement portant le château de La Rue, n'a pas entièrement disparu: il en reste certains murs et un gros contrefort d'angle. Une figure romane qui en provenait aurait été réemployée ¹⁰ dans le clocher de l'actuelle chapelle de Drayaux-Sauveboeuf, située plus à l'ouest, presque en face du camp de prisonniers de Mauzac ¹¹.

Jean SECRET.

9. Cette variante n'est pas signalée par Saint-Saud dans ses *Additions et corrections à l'Armorial du Périgord*.

10. Goussier, *op. cit.*, p. 618.

11. Il est extrêmement regrettable que ce site, plein de noblesse, soit déshonoré par un camp de rélegation qu'il serait aisé d'implanter dans une région moins belle, moins voyante et moins touristique.

NOTES DE PRÉHISTOIRE EN PÉRIGORD

II

Ceux qu'intéresse l'archéologie pré ou protohistorique ont bien souvent l'occasion de rencontrer des objets isolés ou de petites séries dont l'importance intrinsèque ne justifie pas un long article. Ces documents restent donc oubliés dans un tiroir, et de ce fait perdus pour l'archéologie.

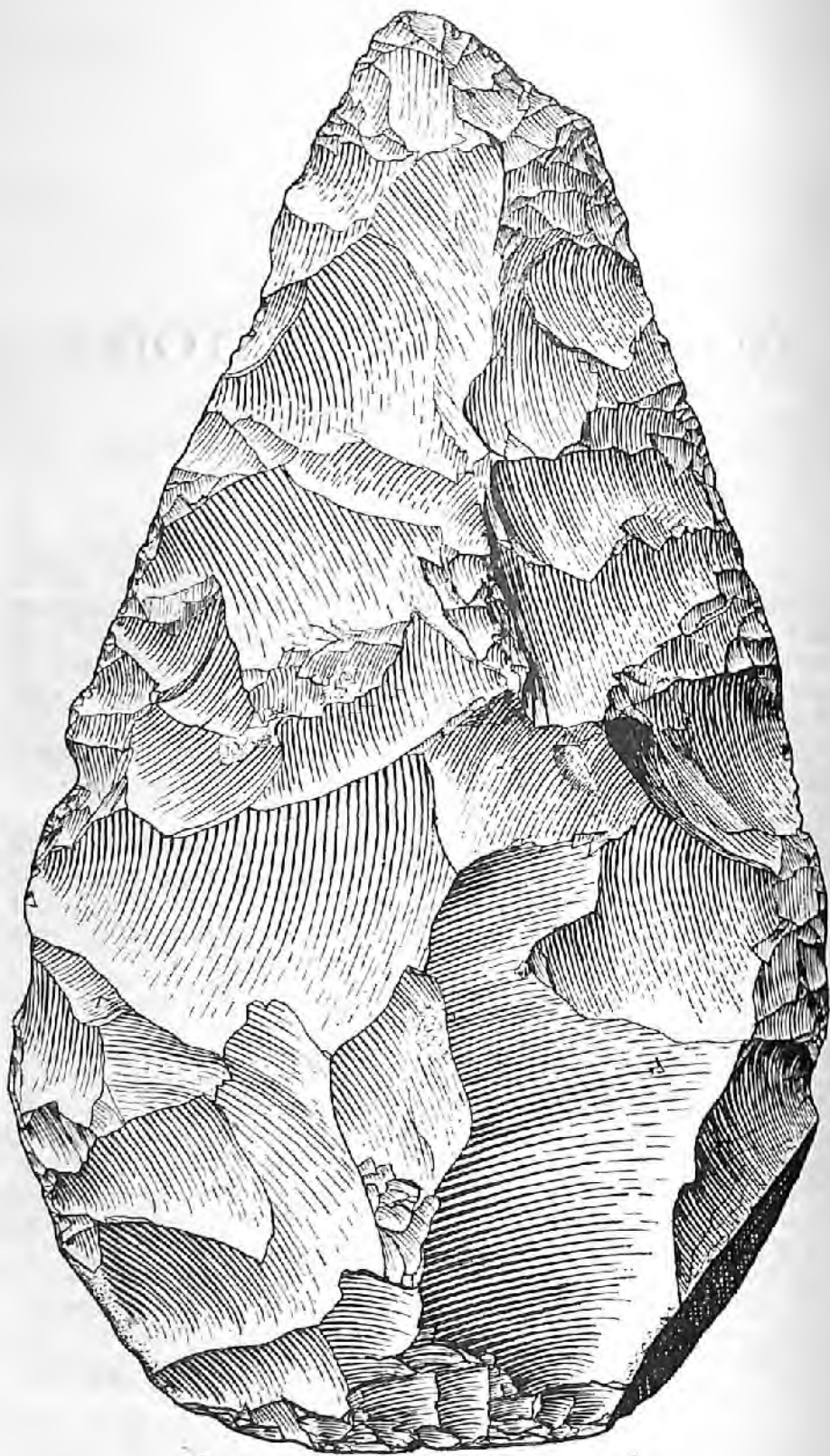
Or, même sporadiques, de tels objets présentent de l'intérêt dans la mesure où ils sont des indices, voire des jalons, pour l'étude des civilisations passées d'une région.

Aussi avons-nous décidé de réunir et de publier sous forme de notes succinctes et illustrées¹ nos propres découvertes et celles qui nous sont communiquées. Souhaitons que nos collègues en fassent autant : la réunion de toutes ces informations sera utile à la connaissance du Périgord avant l'Histoire.

FARCIES (station des), commune de Bergerac.

Le Petit Séminaire de Bergerac possède une collection de silex taillés et de haches polies récoltés essentiellement dans le Bergeracois (collection de l'abbé Jarry, nous a-t-on dit). Quelques-unes de ces pièces nous ont été offertes il y a une dizaine d'années. La plus belle est un biface, long de 21,2 cm, taillé dans un silex marron clair à patine bistre clair, qui provient de la station des Farcies, entre Pécharmant et Bergerac (fig. 1).

1. ROUSSOT (A.). — Notes de Préhistoire en Périgord. I. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 89, 1962, pp. 67-69, 1 fig.

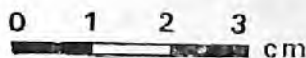
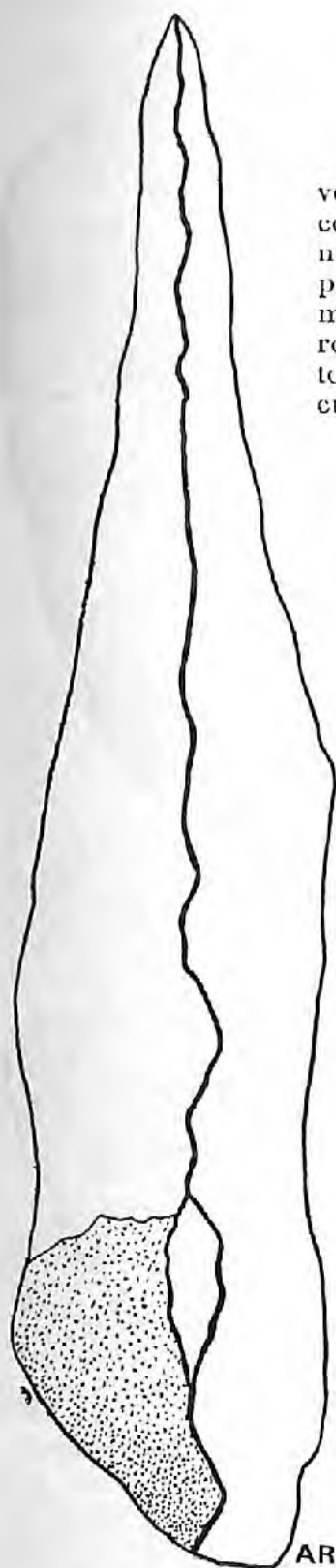


De forme lancéolée, cet objet conserve encore sur une face deux plages de cortex du rognon (ou du galet ?) d'origine. Epais de 4 cm à la base, il s'amincit progressivement jusqu'à la pointe légèrement déjetée. Les arêtes latérales sont rectilignes et minces. La taille et la retouche, plates, ont été effectuées au percuteur doux.

Cette « belle pièce », trouvée en surface, est classique de l'Acheuléen, peut-être de l'Acheuléen moyen évolué, mais plutôt de l'Acheuléen supérieur. Par contre, il est intéressant de noter que des bifaces semblables n'ont guère été rencontrés à ce jour dans les couches en place des sites bergeracois, attribués pourtant à cette époque. L'industrie de Cantalouette par exemple ¹ associe des bifaces atypiques ou originaux (type Cantalouette), des hachereaux sur éclat et une abondante industrie sur éclat d'allure moustérienne. L'Acheuléen supérieur « classique » connu en surface reste donc à trouver ici en place, à côté de l'Acheuléen supérieur « brageracien ».

1. GUICHARD (J.). — Un faciès original de l'Acheuléen: Cantalouette (commune de Creysse, Dordogne). — *L'Anthropologie*, t. 69, 1965, pp. 413-464, 34 fig., 3 tableaux.

Fig. 1. — Les Farcies à Bergerac. Biface acheuléen. Coll. A. Roussot (*gr. nat.*).



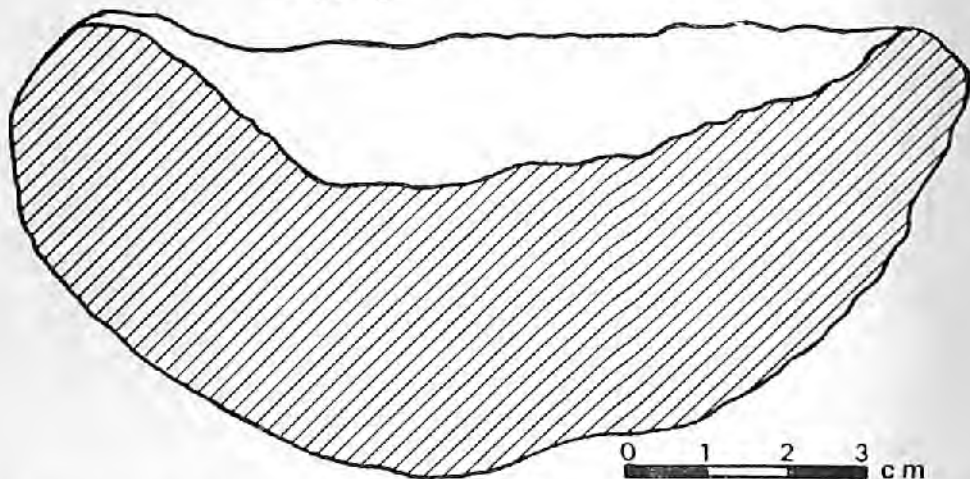
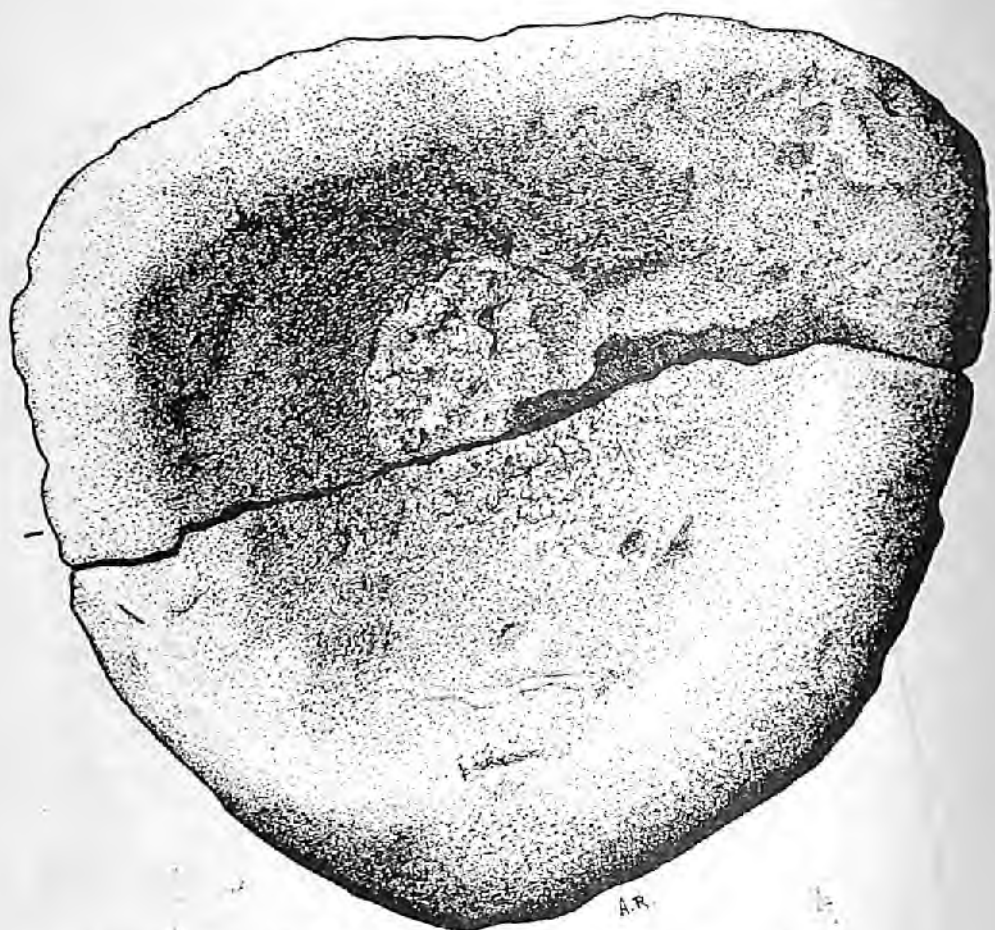


Fig 2. — Rochebécude à Trémolat. Lampe en calcaire type godet. Fouilles et coll. R. Coste (*gr. nat.*).

ROCHEBECUDE, commune de Trémolat.

L'abri de Rochebécude ou Roquebécude (la roche à bec) est situé sur la rive droite de la Dordogne, dans la partie concave de la boucle ou cingle entre Trémolat et Mauzac. L'abri est au pied d'une haute falaise calcaire surmontée d'un rocher en forme de tour.

En 1893, Rabois-Bousquet a découvert et partiellement fouillé à Rochebécude des niveaux du Solutrénien supérieur et du Magdalénien supérieur ^{1 et 2}. De sa collection proviennent peut-être la coquille de *Fusus* percée et la pointe à cran solutréenne, décrites aux numéros 1800 et 4246 du *Catalogue* de Féaux ³. En 1910-1911, des recherches effectuées par Tarel et Delugin ont fourni, dans la partie ouest, du Magdalénien supérieur avec débris de harpons ^{1 et 4} (p. 266). Leur collection est sans doute au Musée du Périgord. R. Daniel a repris la fouille par la suite (avant 1941) ⁴. Ses récoltes comprennent essentiellement du matériel magdalénien avec un burin bec-de-perroquet et une pointe à cran atypique ; s'y ajoutent quelques débris d'os travaillés, un harpon incomplet à double rang de barbelures et une pierre gravée d'un oiseau, dont il donne un relevé ⁵.

De nombreuses autres fouilles, inédites, ont été pratiquées de tous temps à Rochebécude. Elles sont partiellement représentées dans les collections Vésignié, Sisson et Fitte. D. de Sonnevillle-Bordes ⁶ en a donné l'analyse et rapporte l'ensemble qu'elle a vu au Magdalénien VI à nombreux burins dièdres, lamelles à dos rarement denticulées, grattoirs simples sur lame non retouchée, grattoirs-burins, burins sur troncature retouchée et perçoirs. De la collection Vésignié, elle a figuré (*op. cit.*, fig. 264) un harpon à deux rangs de barbelures courbes et incisées, à protubérances basilaires, une sagaie à biseau simple, et une sagaie à section quadrangulaire et double biseau strié obliquement.

1. DELAGE (F.). — Inventaire des grottes et abris préhistoriques de la Dordogne. — *Congrès préhistorique de France*, 8^e session, Angoulême, 1912, pp. 372-386 (p. 375 : mention des fouilles Rabois-Bousquet et Delugin et Tarel).
2. SMITH (Ph.). — *Le Solutrénien en France*. — Publications de l'Institut de Préhistoire de l'Université de Bordeaux, mémoire n° 5, Bordeaux, Delmas, 1960, p. 222.
3. FÉAUX (M.). — *Musée du Périgord. Catalogue de la série A : collections préhistoriques*. — Périgueux, Joucla, 1905, pp. 76 et 162.
4. DANIEL (R.). — Gravure d'oiseau sur pierre de l'abri de Rochebécude, commune de Trémolat (Dordogne). — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 38, 1941, pp. 265-267, 1 fig.
5. DANIEL (R.), *op. cit.*, fig., cité aussi par SAINT-PÉRIER (R. de). — Inventaire de l'art mobilier paléolithique du Périgord. — *Centenaire de la Préhistoire en Périgord*, numéro spécial du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, Fanlac, 1965, pp. 139-159, 8 pl. (p. 149).
6. SONNEVILLE-BORDES (D. de). — *Le Paléolithique supérieur en Périgord*. — Bordeaux, Delmas, 1960, t. 2, pp. 323 et 447, fig. 264.

Il y a quelques années, R. Coste, à son tour, s'est intéressé à ce gisement dont il a revu les déblais riches en silex magdaléniens. En explorant une petite cavité en contre-haut de l'abri, il a découvert un godet de pierre qui s'apparente à des objets semblables dénommés *lampes* (cf. note 7). Il a bien voulu nous le confier pour étude et publication (fig. 2).

Cet objet est en calcaire gréseux local jaune clair du Crétacé supérieur (Coniacien). Sa forme générale s'inscrit dans un triangle sensiblement équilatéral. Son épaisseur est de 7,2 cm au maximum. Les bords, longs chacun d'une douzaine de centimètres, sont, en plan comme en coupe, très arrondis, et la limite de la cuvette intérieure est peu définie. Cette cuvette est profonde de 2 à 3 centimètres par rapport aux bords dont la hauteur n'est pas régulière sur le pourtour de l'objet. La face inférieure, peu régulière, forme *grosso modo* une pyramide à trois pans.

Les bords et une partie de la cuvette sont lisses, comme régularisés, la partie centrale du godet est plus rugueuse. On ne voit pas de traces noires au centre du creux, ni de rubéfaction du calcaire.

Malgré l'absence de traces charbonneuses, de façonnage ou de décor, il est peu probable que cette pierre soit un *lusus naturae*. En effet, ce bloc calcaire, trouvé dans un site magdalénien, présente une forme déterminée, sub-triangulaire, à bords arrondis, alors que l'extérieur (face inférieure) et le fond du creux sont grenus, comme piquetés. Le creux n'a pas la forme d'un moule de fossile.

Plusieurs dizaines de lampes paléolithiques, entières ou fragmentées, sont à ce jour connues ⁷. Les unes sont des plaquettes ou de petits blocs à godet naturel, présentant des rubéfactions et des traces charbonneuses ; d'autres ont été recreusées, régularisées ; certaines sont entièrement sculptées, avec ou sans manche, parfois même décorées de signes (Lascaux) ou de figurations animales (la Mouthe, Thévenard). Il n'y a pas lieu d'en faire ici l'inventaire. Signalons cependant que la lampe de Rochebécude, aménagée dans un bloc calcaire, peu façonnée, est assez comparable à celles trouvées dans la grotte du Pilier à Domme, au château de Milhac à Mauzac, à la Gravette, à Gabilou (Dordogne) ainsi qu'au Roc de Marcamps, à Fontarnaud et à Saint-Germain-la-Rivière (Gironde).

7. Des listes ont été publiées à maintes reprises, la dernière par A. GLORY. — *Bulletin de la Société d'Etudes et de Recherches préhistoriques*, Les Eyzies, n° 10, 1960, p. 97.

LES GROTTES ET ABRIS ORNES DU PERIGORD.

Dans le numéro spécial de notre Bulletin, consacré au Centenaire de la Préhistoire en Périgord¹, nous avons tenté de dresser un inventaire de l'art pariétal, totalisant 52 sites. Depuis, de nouvelles informations nous sont parvenues, qui complètent ou modifient notre mémoire.

BATUSSERIE (grotte de la), commune de Thonac.

Cette grotte, située à une cinquantaine de mètres de l'étang de Fongran, a été visitée par de nombreux spéléologues dont un groupe remarqua des traits gravés sur les parois. L'abbé Glory s'y rendit le 19 août 1965 et déchiffra « un mammouth long de 1,30 m, tracé au doigt, sur le plafond de la dernière salle » qui serait, par le style et la technique, d'époque aurignacienne. A. Glory n'a pas, à notre connaissance, publié le relevé de ce dessin, au reste fort médiocre.

GLORY (A.). — Grotte ornée de la Batuserie en Dordogne. — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 62, n° 8, novembre 1965, p. CCLXIII.

GLORY (A.). — La grotte de la Batuserie. — *Congrès de l'Association des Amis et Naturalistes de la Vézère*, 1965, 1 p. ronéotypée.

SUD-OUEST, édition 8 A, 23 août et 2 septembre 1965.

MONERIE (grotte de la), commune de St-Félix de Bourdeilles.

Non loin du hameau de la Monerie, dans un petit vallon affluent du Boulou, une galerie longue de 12 mètres a été explorée en 1960 par A. Glory et G. Gadaud. Pour une fois la Presse, et partant le Directeur des Antiquités préhistoriques d'Aquitaine, ne furent pas informés de ces découvertes qui nous sont révélées par un article posthume.

Sur la paroi droite de la grotte, A. Glory a déchiffré : une ligne rouge incurvée associée à une ligne gravée, à des fissures et reliefs naturels, évoquant un avant-train de bouquetin simplifié, devant lequel une ligne serpentine rejoint une tête « bicorne » gravée ; une tête gravée, avec un œil et une seule corne, attribuée à un cervidé. L'ancienneté de ces dessins très frustes aurait été confirmée en son temps par H. Breuil. Six silex « d'allure épimagdalénienne », une prémolaire de bovidé et une canine d'hyène ont été récoltés à l'entrée de la cavité.

1. Périgueux, Fanlac, 1965.

Selon A. Glory, ces dessins stylisés et les silex appartiendraient à une époque « épipaléolithique ».

GLORY (A.) et VILLEVEYGOUX (A.). — Dessins préhistoriques à la grotte de la Monerie, commune de Saint-Félix-de-Bourdeilles (Dordogne). — *Bulletin de la Société d'Etudes et de Recherches préhistoriques et du Centre d'Etudes de Préhistoire et d'Art préhistorique*. Les Eyzies, n° 17, 1967, pp. 99-103, 3 fig.

MERVEILLES (abri des), commune de Sergeac.

Dans notre *Inventaire des grottes et abris ornés*¹, nous avions signalé « des vestiges de traits gravés et peints. La couleur rouge ne semble pas être, en effet, due à une oxydation naturelle de la roche. Un sillon gravé, esquissant un dos de bison, est à vérifier après décapage d'une importante couche d'algues et de mousses. »

Dans son article sur la grotte de la Monerie², A. Glory traite en préambule de quelques grottes ou abris dont les dessins n'ont aucun caractère ancien : taches de couleur dues à des causes biologiques et physico-chimiques, ou dessins d'origine humaine récente. Dans ce cadre, il est question de notre notice sur l'abri des Merveilles : « L'Abbé Breuil et moi avons été avisés en 1954, par feu Grand-père Castanet, que des figures rouges se trouvaient dans l'Abri des Merveilles, en montant à Castelmerle, près de Sergeac. Nous avons prélevé ce rouge qui a été analysé par des spécialistes ; il s'agit d'une teinte émise par des cellules végétales imprégnant le calcaire pourri ; nous avons examiné la paroi après l'avoir nettoyée de ses mousses corrosives, et n'avons rien trouvé qui puisse être classé dans la Préhistoire. » (*loc. cit.*, p. 100).

Nous acceptons volontiers les conclusions de A. Glory, puisqu'elles sont le fruit d'une analyse de laboratoire. Il faut croire que ces indices pouvaient prêter à doute puisque A. Glory a jugé bon de s'y intéresser et de les faire analyser — ce que ne peuvent se permettre les préhistoriens *amateurs* —. Il est toutefois regrettable qu'il ne nous ait pas informé du résultat de cette analyse lorsque nous lui avons soumis, avant impression, notre inventaire. Le procédé est pour le moins peu élégant de la part d'un « homme de science » et d'un prêtre. Au reste, nous avons mentionné l'abri des Merveilles par souci de ne rien laisser éventuellement échapper dans le cadre de l'art pariétal en Périgord, mais en des termes suffisamment nuancés pour ne pas être « gratuitement affirmatif ».

1. *Loc. cit.*

2. *Loc. cit.*

LES RECHERCHES PRÉHISTORIQUES EN PÉRIGORD.

La publication *posthume* d'une nouvelle grotte ornée périgourdine, inédite depuis 7 ans et non signalée à la Direction des Antiquités préhistoriques, la critique acerbe et perfide de A. Glory qui, volontairement, nous a laissé ignorer une analyse effectuée dans le cadre de ses missions officielles du C.N.R.S., ne laissent pas de nous attrister. Dans la région la plus riche en vestiges préhistoriques, et plus particulièrement en vestiges d'art pariétal ou mobilier, foisonnent les archéologues, amateurs ou professionnels, qui effectuent leurs recherches bien souvent sans aucune coordination, sans aucun esprit d'équipe. Chacun de son côté explore, lève des plans, photographie ou calque, dresse des inventaires, établit des fichiers bibliographiques. Une documentation considérable, bien souvent intéressante, est ainsi éparpillée entre de multiples mains, marquée du sceau « top secret », inaccessible et trop souvent inédite.

Les inventaires sont, fort justement, à la mode. Mais il est regrettable de voir les efforts dispersés : nous connaissons dans la région aquitaine 7 organismes officiels qui établissent actuellement des inventaires identiques ou complémentaires. Que d'efforts et de temps gaspillés dans ce morcellement et ce cloisonnement des mêmes recherches !

Si la collaboration se substitue à la concurrence, si la confiance remplace la jalousie et le secret des informations, il sera facile d'en terminer rapidement avec l'étude du riche ensemble d'art paléolithique, unique au monde, qui existe en Périgord. Souhaitons qu'une telle coordination soit un jour possible, sous la tutelle d'un organisme unique, avant que tous ces documents n'aient disparu.

LES JALOTS, commune de Trélissac.

On sait que la vallée de l'Isle et celle de l'Auvézère, en amont de Périgueux, comptent plusieurs sites sans doute néolithiques et chalcolithiques. Les Roches de Goudaud et Boulogne sur la commune de Bassillac, Escoire sur la commune du même nom, marquent des concentrations d'habitats ou d'ateliers ¹.

1. FÉAUX (M.). — La station néolithique des Roches de Goudaud. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 28, 1901, pp. 152-186, 3 pl. h.-t. — ROUSSOT (A.). — Note complémentaire pour l'étude de la station néolithique de Goudaud. — *Ibidem*, t. 81, 1954, pp. 182-190, 3 fig. — ROUSSOT (A.). — Deux stations néolithiques au confluent de l'Isle et de l'Auvézère : Boulogne et Escoire. — *Ibidem*, t. 88, 1961, pp. 21-25, 2 fig.

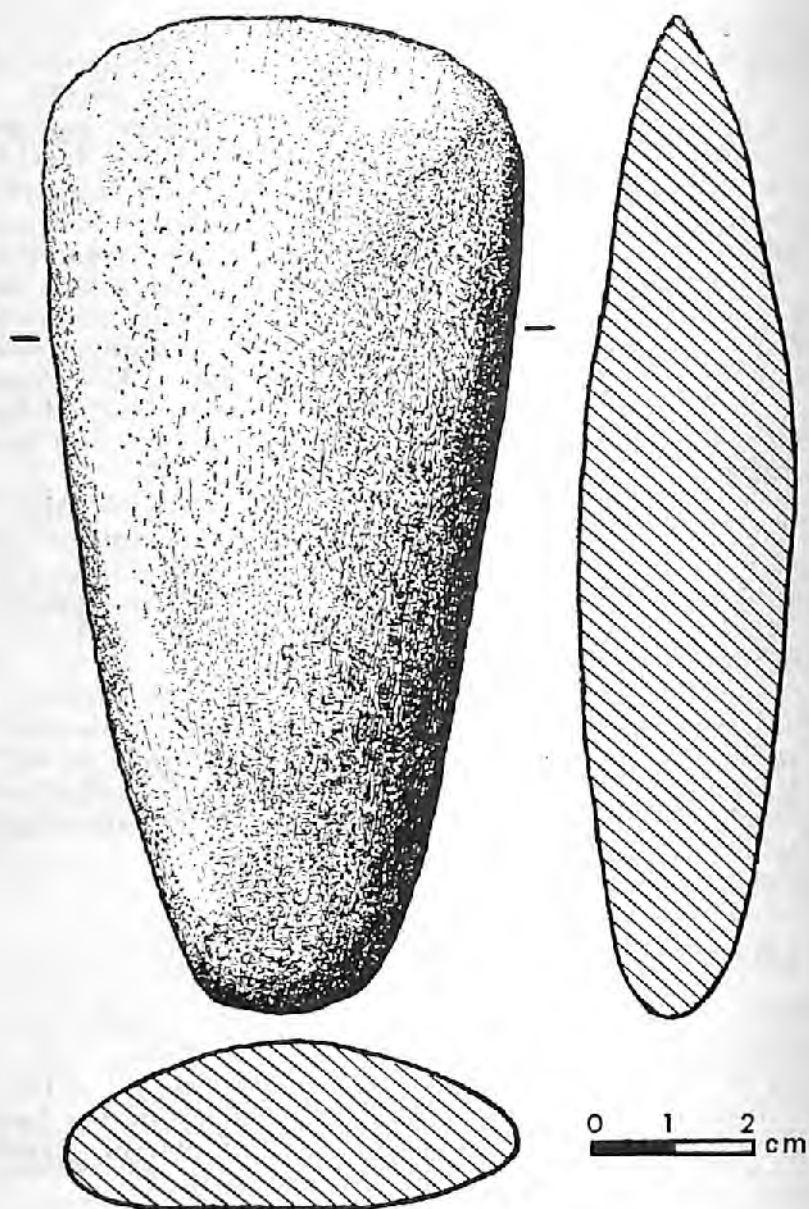


Fig. 3. — Les Jalots à Trélissac. Hache polie. Coll. J. Roussot-Larroque (*gr. nat.*).

Mais des silex épars tout au long de la vallée témoignent d'un peuplement dispersé dans la plaine et sur les plateaux bordant ces deux cours d'eau.

La hache polie que nous publions (fig. 3) provient des Jalots, aux portes de Périgueux, et nous a été remise par M. Claude Andrieux. Elle est façonnée dans une roche gris-jaune, microcristalline, imitant le grès ou le quartzite ; peut-être s'agit-il d'une roche éruptive feldspathique du groupe des dolérites, ramassée sous forme de galet provenant du plateau central dans les alluvions de l'Isle. Seule une coupe mince pour examen microscopique permettrait de conclure, mais un tel procédé, qui endommage l'objet, n'est guère praticable sur une hache polie.

De forme triangulaire allongée, longue de 13 cm, large au maximum de 5,5 cm, elle a un tranchant arrondi mais peu arqué ; les bords et le talon sont également arrondis. Elle est légèrement dissymétrique : en coupe transversale, une face est plus aplatie que l'autre, ce qui apparaît aussi dans le profil. Se distinguent bien des stries longitudinales de polissage et, sur une seule des deux faces, des stries obliques. Le tranchant présente de légères facettes très émoussées, probablement des irrégularités de polissage.

Cette hache n'appartient sans doute pas au Néolithique ancien. Elle peut se situer entre le Néolithique moyen et le Chalcolithique, sinon le Bronze ancien. Mais on ne connaît pas en Périgord de site *homogène et daté* ayant fourni des haches polies. La typologie chronologique de celles-ci nous échappe donc encore.

TURSAC.

En 1967, nous avons trouvé une pointe de flèche à tranchant transversal derrière la mairie de Tursac, dans un terrain remanié avec os, laitier de forge, tuiles, etc.

Longue, très mince, finement taillée dans un silex noir, elle porte, à la face dorsale, des retouches semi-abruptes sur les deux bords, et, à la face ventrale, des retouches semi-abruptes sur un bord, envahissantes sur l'autre bord, qui est régularisé ensuite par une retouche plus fine. L'arête de la face dorsale a été, en outre, amincie par une retouche plate. Le talon forme un biseau non retouché très mince ; le tranchant est écorné.

Par ses proportions, comme par le type de retouches qu'elle porte, cette flèche évoque le Néolithique récent ou Chalcolithique de la grotte de Campniac dont le mobilier, conservé au

Musée du Périgord, comporte une cinquantaine de longues flèches à tranchant transversal, étroites et de très faible épaisseur; leur talon, vu de profil, forme biseau tranchant, car ces flèches sont taillées sur un éclat ou fragment de lame dont l'un des bords, non retouché, constitue le tranchant, l'autre bord le talon. Ces grandes flèches portent également, comme la nôtre, des re-

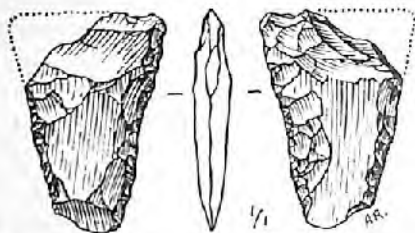


Fig. 4. — Tursac. Pointe de flèche à tranchant transversal. Glane et coll. J. Roussot-Larroque (*gr. nat.*).

touches plates envahissantes destinées à supprimer les arêtes dorsales. De plus, nous avons fréquemment remarqué sur leur face ventrale une retouche semi-abrupte sur l'un des bords, plate sur l'autre et généralement, comme ici, les retouches plates partent du bord *gauche*, pour une raison que nous ignorons (peut-être un mode particulier d'emmanchement ?).

Bien qu'on ne puisse tirer des conclusions trop précises d'un objet isolé, la flèche de Tursac pourrait appartenir, comme le vase de Reignac ¹, à ce groupe culturel encore mal connu qui a enterré ses morts dans la grotte de Campniac.

1. Cf. *infra*.

REIGNAC, commune de Tursac.

Sur la rive gauche de la Vézère, à égale distance du Moustier et de Tursac, une maison-forte du XVI^e siècle masque un grand abri sous roche à mi-hauteur de la falaise : c'est le site de Reignac. Plusieurs couches magdaléniennes en place y ont été reconnues, surmontées d'une couche « remaniée » où des objets paléolithiques se mêlent à des vestiges de toutes les époques postérieures ¹.

Le vase que nous présentons ici (fig. 5) a été découvert par Bernard Hulin, fils du précédent propriétaire. Il provient d'un remplissage entre deux gros blocs rocheux éboulés situés à l'extrême droite et en contre-bas de la terrasse moyenne ².

C'est un gobelet à fond rond épais, à col individualisé et bord légèrement éversé, mesurant 9 cm de haut pour 7 de diamètre à l'ouverture. Les surfaces extérieures et intérieures, lissées mais non lustrées, sont de couleur crème, avec un coup de feu noirâtre sur une partie du fond. Le dégraissant, peu visible faute de cassures fraîches, est constitué de quelques gros grains de quartz noyés dans une pâte de texture fine, à rares paillettes de mica. Un dégraissant végétal apparaît peut-être sous forme de fantômes pulvérulents et de vacuoles.

Ce vase porte sur l'épaule, à 2 cm du bord, la trace de deux moyens de préhension diamétralement opposés qui ont disparu. Il pourrait s'agir, soit de très petites anses, soit plutôt de boutons circulaires à cheville, peut-être perforés horizontalement. La « cicatrice » laissée par la chute d'un des moyens de préhension occupe un cercle qui n'a pas plus de 2 cm de diamètre dans lequel il nous semble apercevoir des restes de perforation.

1. Fouilles en cours par A. Roussot et A. Chauffrassie pour la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) qui en est propriétaire depuis 1964. Cf. Roussot (A.). — Le gisement paléolithique de Reignac, commune de Tursac (Dordogne). Première fouille. Couche A. 1962. Couche B. 1962. Couche AA. 1963 — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 89, 1962, pp. 145-156, 5 fig. et t. 91, 1964, pp. 63-70, 2 fig., 1 graphique, 1 tableau.

2. Cet objet est conservé au Musée d'Aquitaine, collection Hulin, inventaire 67.4.

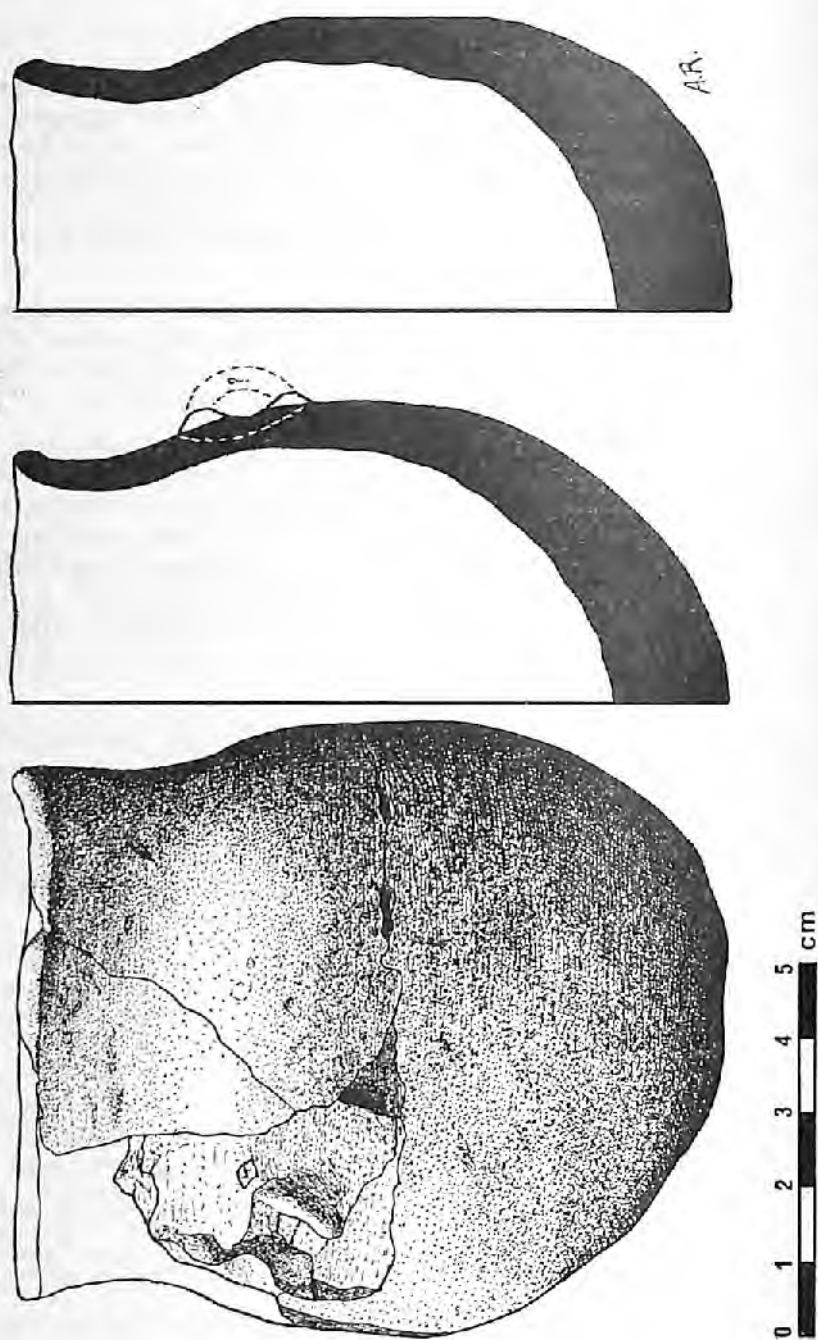


Fig. 5. — Maison-forte de Reignac à Tursac. Vase néolithique. Coll. Hulin au Musée d'Aquitaine de Bordeaux (*gr. nat.*).

On ne peut s'empêcher d'évoquer les deux bouteilles de la grotte sépulcrale de Campniac (Dordogne) ³, géographiquement assez proche de Reignac. On sait que le mobilier de cette grotte est encore mal daté. Certains de ses éléments ont été peut-être trop facilement attribués à la civilisation de la Seine-Oise-Marne, tandis que d'autres, en particulier les bouteilles, cadrent mal avec cette attribution. En l'absence de toute fouille systématique à l'époque, on pourrait évidemment songer à des occupations différentes échelonnées dans le temps, mais la présence de vases entiers, ainsi qu'un certain « air de famille » de l'ensemble, rend cette hypothèse improbable. Le « faciès Vienne-Charente » a été justement créé par R. Riquet ⁴ pour rendre compte de la coexistence de fonds ronds et de fonds plats dans certains gisements du Centre-Ouest de la France. Actuellement, C. Burnez ⁵ préférerait définir une « civilisation de Campniac » qui rendrait compte de l'originalité de cet ensemble.

La poterie de Reignac appartient-elle donc au Néolithique moyen, au Néolithique récent ou au Chalcolithique ? Il est délicat de conclure puisque le document est ici isolé et que les pièces de comparaison ne sont pas datées avec certitude.

A. ROUSSOT,

J. ROUSSOT-LARROQUE.

3. Sur la grotte de Campniac :
 FÉAUX (M.). — La vallée de l'Isle dans les environs de Périgueux aux temps préhistoriques. — *L'avenir de la Dordogne*, Périgueux, 5^e année, n° 223, 11 août 1880, p. 3 (simple mention).
 FÉAUX (M.). — [Présentation d'une hache polie en serpentine provenant de la grotte de Campniac]. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 8 1881, p. 32.
 GALY (E.). — [Présentation d'objets de la collection R. Courtey, trouvés dans la grotte de Campniac]. — *Ibidem*, t. 7, 1880, p. 267.
 GALY (E.). — [Présentation d'objets de la collection Hardy découverts dans la grotte de Campniac]. — *Ibidem*, t. 8, 1881, p. 400 (une note manuscrite sur mon exemplaire, provenant de la bibliothèque de M. Féaux, peut être donc de sa main, rectifie « Ecornebeuf » au lieu de « grotte de Campniac »).
 HARDY (M.). — Une grotte sépulcrale à Campniac, près Périgueux. — *Mémoires... 2^e série*, t. 11, 1880, pp. 188-191.
 HARDY (M.). — Découverte d'une grotte sépulcrale à Campniac, près Périgueux]. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 7, 1880, pp. 104-107.
 HARDY (M.). — [Rapport sur les fouilles de la grotte de Campniac]. — *Ibidem*, t. 8, 1881, pp. 463-466.
 ROUX (E.). — Excursion archéologique à Ecornebeuf, à la grotte de Campniac et à la Boissière. — *Ibidem*, t. 43, 1916, pp. 220-223.
4. RIQUET (R.). — Brèves rencontres (entre le Néolithique et le Bronze). — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 56, 1959, pp. 189-200, 3 fig.
5. BURNEZ (C.). — Thèse (à paraître).

VARIA

Déclaration et procuration faites par le vicomte de Montbazillac en faveur de Jean Alba

« Aujourdhuy dousiesme may mil sept cens vingt huit avant midy, au chateau, paroisse et jurisdiction de la viscomté de Montbazilhac en Perigord, devant moy, notaire royal soussigné, et tesmoins bas nommés, ont esté presans Messire David Dalba, chevalhier seigneur viscomte de Montbazilhac, entien capitaine du regiment d'Auvergne, habitant en son present chateau, et Suzanne Groupilliac, habitante au village des Molles, present paroisse, lesquels d'un mutuel consantement et vollontairement ont déclaré, comme ils declarent par ses presantes, que du commerce qu'ils ont eu ensemble, estant l'un et l'autre libres et soluts, est né de leurs œuvres en l'année mil sept cens dix sept un fils qui feust baptisé le trante de may mil sept cens dix sept en l'esglise de la paroisse de St Mayme, jurisdiction de Moncuq audit Perigord, soubs le nom de Jean, qu'ils reconnoissent cest enfant pour leur fils et qu'ils consstantent qu'il porte a l'advenir le nom de Jean Alba qui est le coq nom dudit seigneur viscompte, donnant pouvoir et procuration au porteur des presantes de recquerir et supplier très humblement Sa Majesté d'acorder audit Jean Alba les lettres necessaires de legitimation et changement de nom, promettant approuver ce qui sera fait par ledit procureur porteur du present acte comme s'ils l'avoit fait eux mêmes, et l'en tenir quitte et relepver indempne a paine de tous despens, dommages et interets, et pour l'entretennement de tout ce dessus lesdittes parties obligent tous leur biens meubles et immeubles presans et advenir au sermant qu'ils ont fait a Dieu, es presances de Maistre Jean Bayssella- (n) ce, pratitien habitant au village des Saupiquets, paroisse de Flaueac, jurisdiction de Puiguilhen, et Pierre Gailhard, clerc habitant au bourg de St Leon, jurisdiction de Cugniac, le tout audit Perigord, tesmoins conneux et a ce apellés, qui avec les parties ont signé et moy. Et des presantes fait deux origineux.

S. Groupilla; D'Alba Montbasillac; Bayssellance, praticien; Gailhard; Pigeard, notaire royal.

Contrôlé au bureau de Puiguilhen... »

Pour copie conforme : J. BERNICOT.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

APPROUVÉ A PARIS LE 21 JUIN 1950

ARTICLE PREMIER. — Toute personne désirant faire partie de l'Association dite : *Société Historique et Archéologique du Périgord*, doit adresser au Président une demande écrite et signée donnant ses nom, prénoms, profession, titres, adresses et nationalité. A défaut, les deux parrains devront attester que le candidat a fait la demande expresse d'entrer dans l'Association.

Chaque membre nouvellement élu reçoit un diplôme revêtu des signatures du Président, du Secrétaire général et du Trésorier. Il reçoit également les bulletins de l'année courante déjà parus.

Le fait d'être admis comme membre titulaire implique l'adhésion sans réserve aux statuts et règlements de l'Association, ainsi qu'aux modifications qui peuvent y être apportées.

ART. 2. — Les réunions se tiennent au siège social de la Société, 18, rue du Plantier, à Périgueux. Elles ont lieu le premier jeudi de chaque mois. Mais, si le premier jeudi tombe un jour férié, elles sont renvoyées au jeudi suivant.

Toutefois, une périodicité différente et une autre date pourraient être choisies sur décision prise à la majorité des membres présents à l'Assemblée Générale ordinaire de janvier, après proposition du Conseil d'Administration et approbation préfectorale.

Les séances publiques prévues par l'article 2 des statuts auraient lieu en principe le premier jeudi de juin.

En cas d'absence du Président, les séances sont présidées par le Vice-Président et, à son défaut, par un membre du Conseil d'Administration désigné par ses propres collègues présents à la séance.

ART. 3. — Chaque membre est tenu, autant qu'il le peut, d'assister aux séances de la Société et de participer à ses travaux.

Toute proposition émanant du Conseil d'Administration ou d'un membre de la Société, exception faite des cas prévus par les statuts, est soumise aux membres présents qui décident s'il y a lieu ou non de la prendre en considération; elle est aussitôt mise en discussion et approuvée ou rejetée après vote, s'il y a lieu, au scrutin secret.

ART. 15. — Le bulletin de l'Association paraît périodiquement, en principe tous les trois mois; il a pour titre : « *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* ».

ART. 16. — Les manuscrits inédits, apportés à la Société et présentés en séance, seront soumis à l'examen d'un Comité de publication qui en décidera l'impression éventuelle. Avant tout examen, le manuscrit devra être entièrement communiqué.

ART. 17. — Le Comité de publication se composera de trois membres, outre le Président et le Secrétaire Général; il se réunira sur convocation du Président toutes les fois qu'il sera nécessaire; ses décisions seront prises à la majorité.

ART. 18. — Les auteurs sont seuls responsables des articles qu'ils signent et des opinions qu'ils émettent.

ART. 19. — Aucune généalogie personnelle ne sera admise, ce genre de travail étant d'un intérêt trop restreint; il en sera de même des mémoires sur des sujets d'histoire contemporaine qui pourraient provoquer la susceptibilité de personnes encore vivantes. En principe, les événements étudiés devront s'être passés depuis au moins trente ans.

ART. 20. — Les auteurs feront exécuter à leurs frais les tirages à part des travaux insérés dans le bulletin. Tout tirage à part portera la mention : « Extrait du *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord* ». Il en sera remis un exemplaire à la Société pour sa bibliothèque.

ART. 28. — Toute modification ou révision du présent règlement intérieur ne pourra avoir lieu que sur proposition du Conseil d'Administration ou à la suite d'une demande signée de vingt membres. Cette dernière demande devra être remise au Président au moins un mois avant l'Assemblée générale ordinaire chargée d'en discuter. Le vote sera acquis à la majorité des membres présents et les modifications apportées ne seront valables qu'après approbation préfectorale.
